

Publiez Vos Plans :
Les divulgations nécessaires pour un déclin maîtrisé de la production gazière et pétrolière
et une transition énergétique éclairée
Publiez Ce Que Vous Payez – États-Unis
juin 2023

Table des matières

AVANT-PROPOS	2
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	2
Qu'est-ce qu'un risque climatique ?	3
Pourquoi se concentrer sur les secteurs gazier et pétrolier ?	3
La voie à suivre	5
INTRODUCTION	5
Les citoyen-ne-s des pays riches en pétrole et dépendants du pétrole	6
Les décideur-se-s politiques	7
Les investisseur-se-s	7
Guide d'utilisation du manuel	8
SECTION 1 : LE RÔLE DU PÉTROLE ET DU GAZ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	8
ENCADRÉ 1 : Qu'est-ce que le budget carbone ?	9
Les conséquences de l'abandon du gaz et du pétrole	10
Un consensus grandissant sur la chute de la demande en gaz et en pétrole	10
SECTION 2 : ÉVALUATIONS DES COMPAGNIES GAZIÈRES ET PÉTROLIÈRES	11
Les évaluations des compagnies pétrolières s'appuient fortement sur la viabilité de futures réserves	11
ENCADRÉ 2 : Que sont les réserves de gaz et de pétrole ?	12
Les évaluations actuelles des compagnies gazières et pétrolières cotées en bourse ne reflètent pas les risques liés à la transition énergétique	13
Les sociétés ne tiennent pas entièrement compte des passifs liés aux obligations de mise au rebut d'immobilisations	15
ENCADRÉ 3 : Que sont les obligations de mise au rebut d'immobilisations ?	15
SECTION 3 : LES RISQUES FINANCIERS ASSOCIÉS AUX PLANS D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE GAZ ET DE PÉTROLE	16
ENCADRÉ 4 : Que sont des actifs délaissés ?	17
ENCADRÉ 5 : Qu'est-ce qu'un projet ?	17
Les implications financières plus larges des actifs délaissés	18
Les risques du verrouillage carbone	19
SECTION 4 : LA NÉCESSITÉ D'UNE PLUS GRANDE DIVULGATION DANS LES SECTEURS GAZIER ET PÉTROLIER	19
ENCADRÉ 6 : Que sont les crédits carbone et pourquoi sont-ils problématiques ?	20
Les engagements climatiques ne sont pas des plans climat	21
Les objectifs zéro émission nette manquent souvent de données concrètes pour mesurer les progrès des entreprises	22
ENCADRÉ 7 : Que sont les émissions de GES de Scope 1, 2 et 3 ?	22
La dépendance aux technologies de réduction des émissions doit être rigoureusement étudiée	23
ENCADRÉ 8 : Qu'est-ce que le greenwashing et pourquoi est-il important ?	24
SECTION 5 : LE RÔLE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET DES ORGANISMES NORMATIFS	24
Approches volontaires des déclarations de risques climatiques	25
Des cadres juridique et réglementaires obligatoires	27
SECTION 6 : LES INFORMATIONS ESSENTIELLES QUE LES SECTEURS GAZIER ET PÉTROLIER DOIVENT ÊTRE TENUS DE DIVULGUER	28
Recommandation 1 : Les plans de transition	28
Recommandation 2 : Les informations sur les réserves de gaz et de pétrole	29
Recommandation 3 : Les émissions associées aux réserves	30
Recommandation 4 : Les émissions de GES à l'échelle des projets	32
Recommandation 5 : Les principales hypothèses et estimations financières	32
Recommandation 6 : Le seuil de rentabilité	34
Recommandation 7 : L'analyse de la sensibilité du prix	35
CONCLUSION	35
REMERCIEMENTS	37
À PROPOS DE PCQP ÉTATS-UNIS	37

AVANT-PROPOS

« Publiez Vos Plans » arrive au moment opportun pour appuyer les efforts mondiaux visant à obtenir la redevabilité du secteur des combustibles fossiles. Les mesures présentées dans ce manuel s’orientent vers une nouvelle direction, essentielle pour que la société civile puisse aborder la complexité de la transition énergétique de manière sûre et équitable. J’encourage les décideur-se-s politiques à lire ce manuel et à s’engager. Ils-elles devraient tou-te-s agir pour que la société humaine puisse survivre à la crise climatique et construire un monde plus prospère, sûr et propre. Après tout, c’est notre avenir à tou-te-s qui est en jeu.

–**Simon Taylor**, cofondateur et directeur, Global Witness, et cofondateur de la Campagne Publiez Ce Que Vous Payez.

« La mission la plus urgente sur notre planète est de procéder à un abandon rapide des combustibles fossiles. Les industries gazière et pétrolière ont tout fait pour prolonger leur modèle commercial, au risque de rendre la Terre inexploitable. Pour avancer, nous devons établir des plans clairs et concrets. Et cela, dès maintenant. »

–**Bill McKibben**, auteur, éducateur, militant écologiste et fondateur de 350.org et ThirdAct.org

« L’industrie des énergies fossiles continue d’ignorer les dommages que l’extraction de pétrole et de gaz a causés aux populations ainsi qu’à la planète, notamment aux communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces entreprises doivent rendre des comptes en publiant des informations sur leurs plans pour favoriser une transition énergétique juste. Le manuel appuiera notre lutte, en tant que militant-e-s écologistes, pour que nos exigences soient entendues et que des mesures soient prises. »

–**Evelyn Acham**, militante pour le climat à Kampala, en Ouganda, fondatrice de +1tree et cofondatrice de Climate Justice for Healthy Communities (CJHC)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Il existe chez les décideur-se-s politiques, les scientifiques, les institutions financières et les organismes de réglementation du marché un consensus selon lequel les manifestations physiques du changement climatique détruiront des communautés, des écosystèmes et des économies. Au fur et à mesure que la température mondiale augmente, les sécheresses, les tempêtes, les vagues de chaleur et d’autres phénomènes météorologiques extrêmes se feront plus fréquents et plus sévères, et les coûts associés (à la fois sur le plan environnemental et financier) continueront de s’accumuler.

La production de combustibles fossiles est la principale cause à l’origine des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables de l’accélération du réchauffement planétaire. Mettre progressivement fin à la production des combustibles fossiles doit devenir une priorité pour les pays du monde entier afin de limiter le réchauffement planétaire. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone a déjà commencé et elle aura un impact colossal sur la quasi-totalité des facettes de l’économie mondiale étant donné que les futures réglementations et l’évolution de la demande des consommateur-riche-s influenceront notre manière de produire et d’utiliser l’énergie. Afin d’assurer une transition énergétique maîtrisée, il est essentiel de prendre dès à présent les mesures appropriées.

Malgré le besoin urgent de décarboniser, les informations, pourtant essentielles, concernant la manière dont les compagnies gazières et pétrolières planifient la transition énergétique et décident quels projets mener à bien, sont limitées. Cela signifie que les parties prenantes comme les décideur-se-s politiques, les citoyen-ne-s des pays riches en pétrole, les militant-e-s et les investisseur-se-s pilotent la transition énergétique sans disposer des informations nécessaires à une transition éclairée qui soit bénéfique pour tous. Ce manuel évoque ces lacunes et identifie les principales catégories d’informations que les

compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer pour permettre aux parties prenantes de comprendre, d'évaluer et de gérer les risques climatiques auxquels sont confrontés les secteurs gazier et pétrolier.

Qu'est-ce qu'un risque climatique ?

Un risque financier lié au changement climatique, ou *risque climatique*, désigne les potentiels impacts négatifs du changement climatique sur les entreprises, les investissements et les marchés financiers. On distingue les *risques physiques*, par exemple des actifs endommagés par des événements météorologiques extrêmes ; les *risques de transition*, qui peuvent être des changements politiques et des mutations de la demande du marché en faveur d'alternatives à faibles émissions de carbone ; et les *risques de responsabilité*, comme des poursuites judiciaires et des actions en justice liées aux dommages environnementaux. Ces risques peuvent se traduire par une baisse de la rentabilité, par un délaissement d'actifs (décrits dans l'Encadré 4) et porter atteinte à la réputation des entreprises, entre autres. Le risque climatique touche tous les secteurs de l'économie et exige une réponse coordonnée et généralisée.

Gérer efficacement les risques financiers liés au climat suppose d'identifier et d'évaluer les risques climatiques, de les intégrer aux stratégies commerciales et aux processus de prise de décisions, mais également de divulguer des informations pertinentes aux parties prenantes concernant les impacts financiers attendus et la manière dont l'entreprise prévoit de les atténuer. En gérant les risques climatiques de manière proactive, les entreprises et les investisseurs peuvent diminuer leur exposition à de potentielles pertes financières et contribuer à créer une économie mondiale plus durable et plus résiliente. Le risque climatique existe au niveau mondial, ce qui signifie que la grande majorité des entreprises, tous secteurs confondus, est vulnérable à divers degrés de risques. Ils peuvent se manifester sous la forme de perturbations physiques, par exemple la montée du niveau de la mer et les événements météorologiques extrêmes qui menacent les infrastructures. À mesure que les écosystèmes de réglementation évoluent, les risques augmentent également les coûts de fonctionnement des entreprises et les responsabilités associées à la conformité.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone est déjà enclenchée sur les marchés de l'énergie. Les sources d'énergie renouvelables étant en passe de devenir plus abordables et plus rapidement accessibles, nous assisterons à une diminution de la demande en combustibles fossiles. Cependant, cette transition n'est pas suffisamment rapide pour limiter ou prévenir les dommages associés au changement climatique.¹ Au regard des dernières prévisions concernant les impacts du réchauffement climatique, et de la nécessité d'effectuer une décarbonisation, toutes les entreprises, notamment celles qui évoluent dans les secteurs pétrolier et gazier, doivent se préparer à faire face à d'importantes perturbations du marché. Cela engendre d'énormes risques pour toutes les actrices liées aux compagnies pétrolières, à savoir les actionnaires, les communautés impactées par l'extraction et les gouvernements qui dépendent largement des recettes générées par les combustibles fossiles.

Les divulgations recommandées par ce manuel permettront à de nombreuses parties prenantes d'examiner comment les pratiques actuelles, y compris celles présentées comme des initiatives environnementales, retardent d'importants progrès et détournent l'attention des comportements irresponsables. Surtout, ce manuel ouvre également la porte au dialogue concernant de nouvelles décisions importantes en matière de politique.

Pourquoi se concentrer sur les secteurs gazier et pétrolier ?

La réponse du secteur des combustibles fossiles à la crise climatique a jusqu'à présent été caractérisée par de l'intransigeance et de la tromperie.² Malgré l'urgence de la crise climatique et la nécessité d'abandonner la production particulièrement polluante de gaz et de pétrole, l'industrie prévoit d'augmenter sa production au cours des prochaines décennies. Ces plans sont fondamentalement incompatibles avec la transition énergétique et les plus grandes mesures de divulgation nécessaires aux parties prenantes pour analyser les processus décisionnels des entreprises.

En réponse, les organismes de réglementation du monde entier ont commencé à élaborer de nouvelles lois et réglementations pour exiger des entreprises qu'elles divulguent plus d'informations concernant les risques financiers liés au climat. En l'absence de telles règles, les organismes normatifs mondiaux comme la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ont développé de nouvelles directives à l'attention des entreprises concernant les types d'informations qu'elles devraient volontairement divulguer. Mais si ces efforts sont un premier pas dans la bonne direction, les entreprises ne divulguent pas assez rapidement ni assez massivement les informations détaillées et pertinentes que nécessite le contexte de crise actuel. De plus, les organismes de réglementation ne s'intéressent pas particulièrement aux risques climatiques des secteurs gazier et pétrolier, qui sont pourtant confrontés à d'importants défis en matière de risques climatiques. Il est donc nécessaire d'établir des règles de divulgation propres à chaque secteur afin de relever ces défis.

Cet important manque d'informations doit être résolu. En l'absence de reporting pertinent, exhaustif et normalisé permettant d'analyser la planification et la prise de décisions des compagnies gazières et pétrolières, de nombreuses parties prenantes se retrouvent confrontées à d'importantes difficultés qui les empêchent de jouer leur rôle pour accompagner une transition énergétique maîtrisée. Au-delà de la nécessité d'élargir les divulgations, les informations communiquées doivent être correctement ventilées afin de permettre aux citoyen-ne-s et aux décideur-se-s politiques de mieux évaluer le risque aux niveaux national ou local, et de mieux comprendre les potentiels impacts et bénéfiques des nouveaux projets formulés. Actuellement, les informations relatives aux risques climatiques sont pour la plupart ventilées au niveau mondial ou au niveau de l'entreprise, ce qui n'est pas utile pour toutes les parties prenantes.

Les citoyen-ne-s des pays riches en ressources, la société civile, les décideur-se-s politiques et les actionnaires sont aujourd'hui incapables de déterminer les risques auxquels ils-elles sont confronté-e-s à partir des informations que les compagnies gazières et pétrolières publient actuellement. Une divulgation plus détaillée est nécessaire afin de préparer comme il se doit un avenir énergétique qui ne répète pas les mêmes erreurs de gouvernance qui ont entaché pendant des décennies le secteur extractif.

La réponse du secteur s'est largement concentrée sur un marketing ambitieux plutôt que sur des efforts sincères pour préparer le déclin maîtrisé de la production de combustibles fossiles.³ Bien que les engagements zéro émission nette et autres engagements climatiques se multiplient, selon une analyse réalisée par Carbon Tracker, « la plupart des entreprises ne semblent toujours pas inclure les impacts financiers de ces engagements ni les risques liés au changement climatique dans leurs états financiers ».⁴

Étant donné le rôle des émissions issues des secteurs gazier et pétrolier dans le réchauffement climatique, il est indéniable que la transition énergétique passera par une transformation massive de ces secteurs. Pour les compagnies gazières et pétrolières, la réalité est que « leur modèle commercial dépend foncièrement des [futurs] émissions produites ».⁵ La capacité des acteur-riche-s du marché, des organismes de réglementation et du public à mesurer et gérer efficacement ces risques sans précédent

est cependant entravée par le manque d'informations de la part des entreprises concernant les risques financiers liés au climat et leurs plans pour y répondre.

La voie à suivre

Afin de remédier à cette asymétrie concernant la divulgation des informations, le manuel *Publiez Vos Plans* décrit les divulgations relatives aux risques financiers liés au climat que les secteurs gazier et pétrolier⁶ devraient être tenus de divulguer⁷ afin de permettre une transition énergétique maîtrisée. Selon notre analyse, les divulgations suivantes permettront une réelle transparence et devraient donc être prioritaires. En particulier, les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer :

- Des informations détaillées concernant leurs **plans de transition** ;
- Des informations sur les **réserves de pétrole et de gaz**, notamment sur les **émissions associées aux réserves** ;
- Des données concernant leurs **émissions de GES pour chaque projet** ;
- **Les principales hypothèses et estimations financières** qui sous-tendent le reporting comptable et financier, y compris des informations sur les obligations de mise au rebut d'immobilisations et les tests de dépréciation ;
- **Les prix correspondant au seuil de rentabilité des projets**, ou le prix des matières premières à partir duquel les projets ne sont plus rentables ; et
- Une **analyse de la sensibilité du prix** pour évaluer les réserves dans le cadre de plusieurs scénarios.

Publiez Ce Que Vous Payez (États-Unis) ainsi que ses alliés exhortent les compagnies gazières et pétrolières à divulguer ces informations et incitent les investisseurs et autres parties prenantes à exiger de leur part une plus grande transparence. Nous encourageons également les organismes de réglementation et les organismes normatifs du monde entier à intégrer ces divulgations sectorielles à leurs exigences et à promouvoir l'émergence de divulgations harmonisées et exhaustives des risques climatiques liés aux secteurs gazier et pétrolier.

Pour en savoir plus sur ces divulgations ainsi que sur leur importance pour les investisseurs et les décideurs politiques, veuillez consulter la Section 6.

INTRODUCTION

Le manuel *Publiez Vos Plans* explique pourquoi une plus grande transparence de la part des compagnies gazières et pétrolières est nécessaire afin que les parties prenantes puissent mener au mieux la transition énergétique. Le manuel définit les catégories d'informations clés nécessaires à la compréhension, à l'évaluation et à la gestion des risques climatiques propres aux secteurs gazier et pétrolier et offre un aperçu de l'état actuel des divulgations.

Le changement climatique représente un risque considérable pour notre planète mais il est particulièrement difficile de déterminer quand et comment vont se manifester des événements climatiques. Dans un paysage en perpétuelle évolution, les marchés de l'énergie, actuellement saturés par les combustibles fossiles, seront confrontés à des risques en matière d'infrastructure et de volatilité des prix. Si les marchés de l'énergie sont connus pour être imprévisibles à court terme, y compris dans les circonstances les plus favorables, les récentes perturbations ne sont pas attribuées à la politique climatique :⁸ en effet, des événements comme l'invasion de l'Ukraine par la Russie illustrent comment les risques géopolitiques peuvent exacerber les risques climatiques et amplifier l'imprévisibilité des marchés de l'énergie.⁹ Il est également important de noter que les secteurs du gaz et du pétrole ont une grande influence sur l'économie mondiale.¹⁰

Le risque climatique n'est pas le seul à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'approcher des parties prenantes, des décideur-se-s politiques, des investisseur-se-s et des institutions financières. En effet, il s'ajoute à d'autres facteurs de risque, ce qui intensifie l'urgence de l'action. L'énergie est cruciale pour assurer la sécurité nationale. Les sources d'énergie renouvelables peuvent renforcer la stabilité politique ainsi que celle des marchés en offrant aux gouvernements un meilleur contrôle sur la production énergétique nationale. Par exemple, l'impact généralisé de la guerre en Ukraine sur la stabilité des prix et la stabilité économique a renforcé la nécessité d'accélérer la transition d'abandon des combustibles fossiles et de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie afin d'augmenter la sécurité énergétique.

Étant donné l'ampleur de la transition et de l'incertitude qui l'entoure, la transparence est un outil crucial pour de nombreuses parties prenantes. Afin d'illustrer l'importance de ces divulgations, ce manuel se concentre sur quatre grandes catégories de parties prenantes : les communautés riches en ressources naturelles, les décideur-se-s politiques, les investisseur-se-s et les militant-e-s. Cependant, il est important de noter que cette liste n'est pas exhaustive et ne prend pas en compte l'ensemble des besoins et perspectives des personnes qui seront affectées par le changement climatique.

Les citoyen-ne-s des pays riches en pétrole et dépendants du pétrole

Avec un niveau adéquat de détails et de données ventilées, les divulgations concernant les risques climatiques peuvent se révéler être de précieuses sources d'informations pour les communautés qui sont, ou risquent d'être impactées par les activités extractives. Elles peuvent informer les citoyen-ne-s sur les composantes économiques qui sous-tendent la décision de mener à bien certains projets, ou sur la capacité d'un projet à être réalisé dans le cadre des contraintes du budget carbone. Les citoyen-ne-s doivent également comprendre les hypothèses qui sous-tendent la planification économique et l'élaboration des politiques dans les pays riches en combustibles fossiles. Par exemple, si un gouvernement a contracté une dette en supposant que l'industrie pétrolière nationale générera des recettes publiques suffisantes pendant les 20 prochaines années, que se passera-t-il si les actifs gaziers et pétroliers nationaux sont prématurément délaissés ? Comment cette perte de recettes sera-t-elle comblée ? Il est probable que les citoyen-ne-s paieront le prix d'une planification économique axée sur le pétrole, risquée et non durable. De plus, l'incapacité à planifier une transition énergétique adaptée se traduira par un blocage à long terme des contrats gaziers et pétroliers, ce qui réduira la capacité à opérer une transition vers des systèmes énergétiques et économiques à faibles émissions de carbone et augmentera le risque que certaines communautés soient laissées pour compte.

Cela est d'autant plus important que les recettes en jeu sont généralement considérables. Selon Carbon Tracker, durant les deux prochaines décennies, les 40 pays les plus dépendants des combustibles fossiles pourraient constater une diminution de 51 pour cent de leurs recettes publiques gazières et minières en raison de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.¹¹ Dix des dix-neuf pays les plus vulnérables sont classés « faibles » d'après l'Indice de développement humain des Nations Unies.¹² La vulnérabilité de la stabilité économique de ces pays influence leur sécurité énergétique nationale ainsi que leur stabilité politique et leurs perspectives économiques futures. Si l'un de ces éléments venait à être déstabilisé, cela pourrait drastiquement altérer la capacité d'un gouvernement à subvenir aux besoins de son peuple.

Les citoyen-ne-s ont le droit fondamental de connaître le fondement des décisions économiques de leur gouvernement et le compromis entre les recettes futures et les impacts climatiques. Garantir une meilleure divulgation des risques climatiques offre aux citoyen-ne-s la possibilité de jouer un rôle clé.

Ils-elles peuvent ainsi exiger une meilleure redevabilité de la part des entreprises et du gouvernement quant à leurs actions, et plaider en faveur de politiques et de réglementations climatiques plus ambitieuses. En participant à des audiences publiques, en soumettant des commentaires sur les réglementations proposées et en soutenant des mouvements populaires pour la justice climatique, les citoyen·ne·s peuvent contribuer à créer la pression politique nécessaire à l'accélération de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les décideur·se·s politiques

Les décideur·se·s politiques chargé·e·s de prendre des décisions pour l'avenir énergétique de leur pays doivent disposer des bonnes informations afin d'évaluer si les sociétés gazières et pétrolières choisissent de manière judicieuse quels projets gaziers et pétroliers mener à bien. Les divulgations des risques climatiques pour les secteurs gazier et pétrolier peuvent être particulièrement utiles à la planification financière des gouvernements des pays dont les recettes dépendent historiquement des combustibles fossiles. Par exemple, la transparence des compagnies pétrolières nationales est importante, non seulement car elle permet de bénéficier d'une meilleure compréhension de la gestion actuelle des finances publiques et des budgets du secteur pétrolier, mais aussi de mieux comprendre la part des recettes publiques qui continuera d'être investie dans le secteur pétrolier à l'avenir. Ce manuel prépare également les décideur·se·s politiques à comprendre le risque que cela pose pour la sécurité économique nationale.

Tandis que les décideur·se·s politiques essaient de combler leurs besoins énergétiques, la planification de la transition énergétique par les compagnies gazières et pétrolières influence bien d'autres préoccupations. Étant donné l'étendue des conséquences qu'aurait une baisse de la dépendance de la société à l'égard des combustibles fossiles, les décideur·se·s politiques doivent également se préparer à voir des répercussions sur l'emploi, sur l'infrastructure nécessaire à faciliter l'accès aux sources d'énergie à faibles émissions de carbone et sur le coût associé au retour des projets gaziers et pétroliers à leur état original.

Les investisseur·se·s

Les investisseur·se·s ont le droit de connaître les informations qui influenceront la valeur de leurs investissements. Sans informations claires, fiables et comparables concernant la manière dont les compagnies gazières et pétrolières prévoient de mettre progressivement fin à la production de combustibles fossiles pour se tourner vers des sources d'énergie plus propres, les investisseur·se·s peuvent ne pas être en mesure d'évaluer avec précision la viabilité à long terme de ces sociétés.¹³ En conséquence, les investisseur·se·s risquent d'allouer leur capital de la mauvaise manière et d'être confronté·e·s à des retours plus faibles que s'ils-elles avaient eu accès aux informations pertinentes concernant les risques climatiques. L'incertitude qui plane autour des risques climatiques peut également affecter la confiance des investisseur·se·s et potentiellement susciter une augmentation des coûts du capital pour les compagnies gazières et pétrolières. De plus, les investisseur·se·s sont confronté·e·s au coût d'opportunité associé au fait de ne pas retirer leur argent investi dans des projets à risque alors qu'il pourrait être utilisé pour des investissements plus sûrs, mais également plus en phase avec leur tolérance au risque. Ainsi, une allocation plus efficace du capital peut contribuer à promouvoir une transition énergétique bien menée.

Au bout du compte, les investisseur·se·s sont les mieux placé·e·s pour décider de quelles informations ils-elles ont besoin pour allouer leur capital en toute sécurité. En raison du consensus préalable selon lequel les investissements gaziers et pétroliers sont des choix stables à long terme, les institutions (universités, États et fonds de pension) sont parmi les principaux acteurs de la gestion des

investissements pétroliers. Cela signifie que nous devons élargir notre vision des investisseur-se-s à une grande proportion de la population qui est indirectement liée à ces investissements par le biais de fonds de pension/retraite ou de leur éducation.

Guide d'utilisation du manuel

Bien que les divulgations recommandées par ce manuel soient pertinentes pour toutes les parties prenantes, il a essentiellement été écrit à l'attention des militant-e-s et des activistes. À l'origine, ces divulgations ont principalement été développées par des organisations basées aux États-Unis et par des employé-e-s d'organisations internationales basé-e-s aux États-Unis,¹⁴ mais doivent elles devraient être considérées comme étant pertinentes à l'international.

Ce manuel présente et clarifie les concepts permettant aux parties prenantes de contextualiser les divulgations. Cela est essentiel afin que les acteur-ric-e-s puissent appliquer les outils de transparence à leurs conditions respectives, quel-le que soit leur juridiction et leur niveau de pouvoir. De plus, cela permet aux militant-e-s d'adapter leurs arguments pour mobiliser les différentes parties prenantes telles que les investisseur-se-s et les décideur-se-s politiques, tout en offrant des ressources détaillées aux citoyen-ne-s qui souhaitent comprendre les risques auxquels ils-elles sont confronté-e-s.

Ce manuel donne la priorité aux divulgations nécessaires à une transition juste. Certaines sont actuellement étudiées par les organismes de réglementation, tandis que d'autres devront être mises au premier plan des discussions politiques à travers un dialogue ciblé et éclairé. Ce manuel a pour vocation de fournir aux militant-e-s les outils nécessaires pour influencer les réglementations dans les principaux marchés financiers ainsi que dans les endroits où des divulgations des risques financiers relatifs au changement climatique sont en train d'être formulées. La liste des divulgations recommandées peut également être utilisée dans le cadre de campagnes de plaidoyer avec des décideur-se-s politiques ou des organismes de réglementation pour demander la divulgation normalisée des risques financiers liés au climat dans les secteurs gazier et pétrolier. Ce manuel peut servir de référence pour réaliser une ébauche de support de plaidoyer et pour briefer les partenaires et décideur-se-s politiques dans le cadre de ce plaidoyer.

La liste peut également être utilisée pour décider de s'orienter vers un dialogue direct ou indirect avec les entreprises, leurs actionnaires et les organismes normatifs qui établissent des rapports sur l'industrie. Par exemple, le besoin d'informations spécifiques concernant les plans de transition d'une entreprise, ou relatives à un projet donné, peut donner lieu à une proposition de plaidoyer pour les actionnaires ou à un autre type d'action directe ciblant les sociétés.

En définitive, le manuel *Publiez Vos Plans* constitue un vecteur de transparence pour les questions clés de la politique de la transition climatique, ce qui permet à ses utilisateur-ric-e-s d'étudier les politiques et actions des entreprises et de poser les bonnes questions pour comprendre comment les compagnies gazières et pétrolières luttent contre les risques climatiques.

SECTION 1 : LE RÔLE DU PÉTROLE ET DU GAZ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La combustion des combustibles fossiles est la première cause d'émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES). Ces dernières piègent la chaleur à la surface de la Terre, ce qui conduit au réchauffement progressif de notre planète. Les scientifiques climatiques estiment que depuis la Révolution industrielle qui a eu lieu au milieu du dix-neuvième siècle, la température de la Terre s'est réchauffée d'environ 1,1 °C à cause de l'activité humaine.¹⁵ Pour abandonner le pétrole et le gaz tout en maintenant un approvisionnement en énergie, il est nécessaire de procéder à une réaffectation des ressources comme

les investissements et infrastructures gouvernementales. Les technologies renouvelables à faibles émissions de carbone sont bien placées pour prendre le relais des combustibles fossiles. Cependant, les intérêts bien établis des compagnies gazières et pétrolières continuent de repousser et de retarder le déclin de la production de gaz et de pétrole, pourtant nécessaire.

En décembre 2015, 196 pays à travers le monde ont adopté l'Accord de Paris qui vise à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à « bien en dessous » de 2 °C et idéalement à 1,5 °C.¹⁶ Ce demi degré Celsius a une importance capitale. Dans le cadre d'un réchauffement de 1,5 °C, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met en garde contre le risque d'augmentation du niveau de la mer, de la fréquence des inondations, mais aussi de la fréquence et de la sévérité des tempêtes et des vagues de chaleur extrêmes qui menacent la capacité d'écosystèmes entiers à assurer la vie. Dans le cadre d'un réchauffement de 2 °C, certaines de ces conséquences pourraient être deux fois plus sévères.¹⁷ Du besoin urgent de limiter les émissions de GES afin d'éviter les pires conséquences du changement climatique est né le concept de budget carbone : une comptabilisation mondiale des émissions en fonction de leur répartition.

ENCADRÉ 1 : Qu'est-ce que le budget carbone ?

Le budget carbone désigne la « quantité mondiale nette cumulée maximum d'émissions de CO₂ anthropique qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à un niveau donné avec une probabilité donnée »¹⁸ et représente la quantité d'émissions de GES pouvant être libérée dans l'atmosphère sans engendrer les conséquences catastrophiques associées à l'augmentation du réchauffement planétaire. Les budgets carbone sont « basés sur le fait que le réchauffement qui aura lieu peut être évalué grâce aux émissions de CO₂ totales, c'est-à-dire cumulées ».¹⁹

Pour les décideur-se-s politiques et les entreprises, le budget carbone est un cadre précieux qui permet de définir des objectifs et d'établir un suivi des progrès vers la limitation du réchauffement climatique. Cette mesure permet également d'estimer l'impact des prochains projets impliquant les combustibles fossiles, à la fois individuellement et collectivement.

Le GIEC estime qu'il reste au monde près de 500 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (GtCO₂) dans le budget correspondant à une augmentation de 1,5°C pour une probabilité de prévention de 50 %.²⁰ Selon le Global Carbon Project qui s'est appuyé sur les niveaux d'émissions de l'année 2022, nous atteindrons le budget carbone autorisé pour rester sous la barre des 1,5°C dans 9 ans, ou celui des 2°C dans 30 ans. Afin de limiter le réchauffement planétaire, nous devons arriver à des émissions mondiales de CO₂ nulles. Pour atteindre cet objectif d'ici 2050, leur volume devrait diminuer d'environ 1,4 GtCO₂ chaque année.²¹

Il est important de souligner que la plupart des budgets carbone se concentrent principalement sur les émissions de dioxyde de carbone, qui constituent les trois quarts des émissions totales de GES. Cela signifie que certains chiffres du budget carbone peuvent être trompeurs s'ils ne prennent pas en compte les autres GES comme le méthane ou le protoxyde d'azote, qui ont un Potentiel de Réchauffement Global plus élevé.²²

Les principaux producteurs de combustibles fossiles représentent la source ultime des émissions de GES,²³ et jouent en conséquence un rôle déterminant dans les efforts pour limiter le réchauffement planétaire. Parmi les chefs d'entreprise et investisseurs du secteur de la production et de l'exploration gazières et pétrolières, de plus en plus reconnaissent, comme le dit très

bien le PDG de BP Bernard Looney, que le « budget carbone du monde est limité et diminue rapidement ». ²⁴ Les changements en matière de réglementations et de politiques climatiques, ainsi que l'adoption croissante de sources d'énergie propres, impliquent que la décarbonisation doit se faire dans l'intérêt financier des entreprises. La transition d'abandon des combustibles fossiles au profit d'une économie à faibles émissions de carbone est essentielle pour avoir une chance de limiter l'augmentation de la température planétaire à moins de 2 °C.

Les conséquences de l'abandon du gaz et du pétrole

Malgré le fait que les scientifiques qui travaillent pour les grandes compagnies gazières et pétrolières aient eu connaissance du lien entre la combustion des combustibles fossiles est le réchauffement planétaire depuis 1959, ²⁵ ce secteur n'a jusque-là pas été en mesure de se préparer à l'inévitable transition énergétique vers des sources d'énergie à faibles émissions de carbone. L'analyste du marché Wood Mackenzie souligne qu'« aucune compagnie pétrolière ne se prépare pour l'ampleur du déclin envisagé dans un scénario [à 2°C] ». ²⁶ Une analyse des secteurs émettant le plus de carbone réalisée par l'agence de notation Moody's a également conclu que « les secteurs gazier et pétrolier sont les moins préparés à une transition rapide » ²⁷ et à faire face aux risques financiers liés au climat. ²⁸

Mettre progressivement fin à la production de gaz et de pétrole nécessitera une importante restructuration et une refonte complète du secteur, ce qui impactera considérablement chaque aspect de l'économie mondiale et principalement le secteur extractif et les fournisseurs de services associés, notamment dans les domaines de la construction, du transport et de l'industrie. Au bout du compte, la transition énergétique constitue un problème existentiel pour les compagnies gazières et pétrolières, qui seront impactées plus que n'importe quel secteur.

Un consensus grandissant sur la chute de la demande en gaz et en pétrole

La transition énergétique est déjà en marche et l'incertitude qui plane sur la demande future en produits gaziers et pétroliers impacte fortement les perspectives à long terme de l'industrie, en particulier en raison de l'intérêt croissant que suscitent les investissements en énergies renouvelables, de la popularité croissante des véhicules électriques et de l'inquiétude grandissante à l'égard des impacts du changement climatique sur le long terme. ²⁹ Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), « les énergies renouvelables représenteront plus d'un tiers de la production mondiale [d'électricité] d'ici 2025 ». ³⁰ L'AIE prévoit également qu'en 2050, les deux tiers de l'énergie mondiale seront issus de sources renouvelables et que les combustibles fossiles, qui génèrent actuellement 80 % de l'énergie disponible sur le marché, représenteront moins de 20 % de l'offre. ³¹

Dans ce contexte, un nouveau consensus a vu le jour parmi les plus grands et les plus importants prévisionnistes du secteur, notamment l'AIE, Rystad Energy et Wood Mackenzie, selon lequel en 2050, la demande en gaz et en pétrole sera inférieure au niveau journalier actuel de 100 millions de barils. ³² Cela malgré un doublement attendu du produit intérieur brut (PIB) mondial d'ici 2050, ³³ qui a été lié pendant des décennies à une augmentation positive de la demande mondiale en pétrole. ³⁴

La majorité des prévisions négatives concernant la demande en pétrole reposent sur une destruction anticipée de la demande. Dans son rapport *Energy Outlook 2022*, l'AIE avance que « la demande en gaz naturel se stabilisera d'ici la fin de la décennie et la demande en pétrole atteindra un pic au milieu des années 2030 avant de décliner légèrement ». ³⁵ Dans une analyse de scénarios, BP prévoit également que la « demande mondiale en pétrole [va] se stabiliser au cours des 10 prochaines années », citant l'avènement des véhicules électriques et l'augmentation des investissements dans les sources d'énergie renouvelables. ³⁶ Bien que le délai exact soit sujet à débat, nombreux sont ceux qui prévoient un déclin

considérable de la demande à long terme en combustibles fossiles, et les secteurs gazier et pétrolier doivent se préparer en conséquence.

Les analystes s'accordent majoritairement à dire que si nous n'avons pas déjà atteint le pic de la demande en pétrole,³⁷ il aura lieu au cours de la prochaine décennie. Cependant, les marchés pétroliers sont connus pour leur volatilité à court terme et deux récents événements majeurs à l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ont mis à rude épreuve les chaînes d'approvisionnement en gaz et en pétrole, faisant grimper les prix avec notamment de fortes retombées en Europe. Cependant, le scénario prévisionnel de l'AIE réalisé en 2022 prévoit une augmentation annuelle d'environ 0,8 % de la demande en pétrole jusqu'à ce qu'elle atteigne un pic à un peu plus de 100 millions de barils par jour autour de 2030.³⁸

Ces deux événements ont impacté les perspectives à court terme du marché et en 2022, plusieurs grands groupes pétroliers occidentaux ont annoncé un profit record.³⁹ Suite à la baisse de la demande en gaz et en pétrole lors de la pandémie de COVID-19, la consommation mondiale a largement retrouvé son niveau pré-pandémie, générant un optimisme à court terme pour la demande en gaz et en pétrole.⁴⁰ De la même façon, les émissions de CO₂ sont remontées à 36,6 Gt en 2021, la plus importante hausse d'émissions annuelles jamais constatée.⁴¹ De plus, en raison des sanctions sur les exportations de gaz naturel russe, les principaux groupes pétroliers européens ont commencé à augmenter leur production de gaz naturel pour combler les lacunes.⁴² Cependant, il s'agit d'impacts à court terme qui ne changent pas la perspective à long terme selon laquelle l'industrie gazière et pétrolière est bel et bien en déclin.

SECTION 2 : ÉVALUATIONS DES COMPAGNIES GAZIÈRES ET PÉTROLIÈRES

RECOMMANDATIONS

Les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer :

- Des informations sur les réserves de pétrole et de gaz, notamment des données concernant les émissions de GES associées aux réserves ;
- les principales hypothèses et estimations financières qui sous-tendent le reporting comptable et financier, y compris des informations sur les obligations de mise au rebut d'immobilisations et les tests de dépréciation.

Le changement climatique est et continuera d'être une crise mondiale avec des répercussions considérables sur les marchés mondiaux. Les méthodologies que les compagnies gazières et pétrolières emploient pour identifier et représenter leur valeur sont d'une importance capitale pour la planification des émissions et le bien-être des citoyen·ne·s, des marchés et des gouvernements à l'échelle internationale. C'est pourquoi les militant·e·s ont besoin de comprendre comment les évaluations des compagnies gazières et pétrolières sont déterminées et de quelles informations ils-elles ont besoin pour les apprécier.

Les évaluations des compagnies pétrolières s'appuient fortement sur la viabilité de futures réserves

Un moyen très courant d'évaluer la valeur d'une entreprise de production gazière et minière cotée en bourse est de prendre en compte ses réserves et le délai dans lequel elle espère les valoriser.

Autrement dit, la valeur d'une compagnie gazière et pétrolière active en amont repose largement sur sa capacité à produire du gaz et du pétrole en continu, en remplaçant les puits taris par une nouvelle source et ce, sans interruption. Même pour des compagnies pétrolières intégrées, avec à la fois des opérations en amont (exploration et production) et intermédiaire/en aval (traitement et distribution),

les estimations de réserves font partie des principaux facteurs déterminant la valeur d'une entreprise, tout comme le niveau de production et le prix des matières premières.⁴³ L'analyste du secteur IHS Markit estime qu'environ 80 % de la valeur des entreprises gazières et pétrolières les plus cotées en bourse repose sur la viabilité des réserves prouvées.⁴⁴

Chaque année, les compagnies gazières et pétrolières doivent publier des informations sur leurs réserves en gaz et en pétrole afin que les parties prenantes puissent évaluer de manière précise la valeur économique, les risques et les potentiels bénéfiques des décisions de production dans le cadre des politiques climatiques. De plus, les compagnies gazières et pétrolières doivent rendre compte des émissions de GES associées à leurs réserves, ou de la quantité d'émissions de GES qui résulterait de la production et de la combustion d'une réserve donnée, afin que les parties prenantes puissent comprendre les conséquences associées à la réalisation d'un projet donné sur le budget carbone mondial.

La méthodologie actuelle pour évaluer les compagnies gazières et pétrolières cotées en bourse repose largement sur des données historiques et des suppositions non prévisionnelles concernant les marchés de l'énergie. Cependant, étant donné les changements prévus sur les marchés de l'énergie, les données historiques sont par essence trop peu fiables pour servir de base à l'évaluation de la valeur actuelle des sociétés. Cela conduit à l'élaboration de rapports financiers trompeurs, ce qui a des conséquences pour les actionnaires, les autres acteurs du marché et les décideurs politiques. Ces évaluations étant utilisées pour prendre le pouls des marchés à travers les différentes juridictions, il est encore plus important d'utiliser des chiffres exacts pour les secteurs gazier et pétrolier que pour des secteurs moins omniprésents, et de divulguer le degré de certitude que les compagnies ont en leurs calculs.

ENCADRÉ 2 : Que sont les réserves de gaz et de pétrole ?

Les réserves de gaz et de pétrole sont une estimation de la quantité de pétrole brut et de gaz naturel dans une région économique donnée, ayant le potentiel économique pour être extraites au regard de données historiques. Les estimations de réserves comportent un certain degré d'incertitude et sont généralement divisées en trois catégories en fonction de la probabilité que le gaz et le pétrole soient récupérés au moyen de la technologie actuelle :

- *les réserves prouvées* ont plus de 90 % de chances que le pétrole et le gaz soient économiquement récupérables ;
- *les réserves probables* ont plus de 50 % de chances que le pétrole et le gaz soient économiquement récupérables ; et
- *Les réserves possibles* ont entre 10 et 50 % de chances que le pétrole et le gaz soient économiquement récupérables.⁴⁵

Les réserves probables et possibles peuvent se transformer en réserves prouvées avec le temps. De plus, les *ressources éventuelles* sont « [c]es quantités de pétrole qui sont estimées, à une date donnée, comme étant potentiellement récupérables à partir d'accumulations connues mais qui ne sont actuellement pas considérées comme étant commercialement récupérables. »⁴⁶ Les estimations des quantités de réserves ainsi que les facteurs technologiques et économiques qui les influencent changent constamment.

Les estimations de réserves sont cruciales, à la fois pour les processus décisionnels de politique nationale en matière de combustibles fossiles, mais aussi pour les processus décisionnels des sociétés exploitant les combustibles fossiles en matière d'investissements ou de fonctionnement.⁴⁷ Elles sont souvent obligées de porter ces estimations à la connaissance de leurs actionnaires et de leurs

créanciers comme indication de leur santé financière et de leur rentabilité future.⁴⁸ Les réserves de gaz et de pétrole sont également l'un des principaux facteurs influençant les prix du gaz et du pétrole ainsi que celui des futurs contrats gaziers et pétroliers sur le marché des matières premières. Les contractants s'engagent à acheter ou vendre le pétrole et le gaz à une date donnée pour un prix convenu en amont.⁴⁹ Les marchés de capitaux évaluent souvent positivement les réserves de combustibles fossiles en prévision de futurs contrats puisque ces réserves sont considérées comme un indicateur de futurs sources de revenus.

En s'appuyant sur des données fournies par Global Energy Monitor, Carbon Tracker a publié en 2022 le *Registre mondial des combustibles fossiles*, qui représente la première « base de données entièrement ouverte, politiquement neutre, indépendante et complète à démontrer l'ampleur des émissions de CO₂ associée aux réserves et à la production nationales de chaque pays. »⁵⁰ Le Registre mondial offre à un grand nombre de parties prenantes la possibilité d'accéder aux données sur les réserves dont elles ont besoin pour réaliser des analyses opportunes qui permettront d'orienter la planification et la prise de décisions afin de garantir que les plans de production sont compatibles avec la nécessité de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.

Tandis que certains calculs financiers sont plus directs, les évaluations des entreprises s'appuient sur diverses hypothèses. Les évaluations des compagnies gazières et pétrolières cotées en bourse sont souvent basées sur de futurs flux de trésorerie estimés après déduction des dépenses et application d'un taux d'actualisation. Les estimations des flux de trésorerie futurs sont étayées par des hypothèses sur la future demande à long terme et les futurs prix des matières premières, qui dépendent largement des prix historiques du pétrole. Les estimations des compagnies gazières et pétrolières étant grandement influencées par les données historiques, de nombreuses hypothèses sur la demande actuelle de ces compagnies ne tiennent pas suffisamment compte de la transition énergétique.

Selon Ceres, lorsqu'une analyse des attentes d'un investisseur est réalisée, on utilise des estimations des futurs flux de trésorerie pour déterminer la valeur de ses actifs, y compris sa propriété, son usine et les équipements nécessaires pour miner, produire, transporter, raffiner et entreposer les réserves, »⁵¹ et si ces estimations sont inexactes, il en va de même pour la valeur de ses actifs. De plus, des hypothèses et estimations de la durée de vie attendue d'un actif sont utilisées dans les tests de dépréciation, dont l'objectif est d'étudier si la juste valeur d'un actif est tombée en-dessous de ses coûts comptabilisés. Pour atténuer ce problème, les entreprises doivent divulguer les principales hypothèses et estimations financières qui sous-tendent leur comptabilité financière.

L'ajout de nouvelles réserves n'a pas toujours d'impact sur les évaluations d'une société. Une récente étude réalisée par WK Associates a conclu que l'ajout de réserves riches en carbone non prouvées était corrélée à une diminution de l'évaluation de l'entreprise.⁵² L'étude était basée sur des recherches réalisées par le National Bureau of Economic Research (NBER), qui a conclu que la croissance des réserves prouvées non valorisées et la valeur de l'entreprise étaient très négativement corrélées.⁵³ En d'autres mots, lorsque les entreprises déclarent plus de réserves non valorisées susceptibles d'être viables, leur valeur économique diminue. WK Associates a utilisé les Facteurs d'émission du CO₂ du GIEC⁵⁴ pour pondérer les réserves non prouvées en fonction de leurs émissions futures, ou des émissions associées aux réserves, et a conclu que la corrélation négative entre l'ajout de réserves riches en carbone et la valeur de l'entreprise était encore plus forte qu'indiqué dans l'étude NBER.⁵⁵

Les évaluations actuelles des compagnies gazières et pétrolières cotées en bourse ne reflètent pas les risques liés à la transition énergétique

Actuellement, les évaluations des compagnies gazières et pétrolières dissimulent aux investisseurs les risques liés au climat et à la transition énergétique car leurs évaluations s'appuient sur les prix historiques du pétrole et sont également étayées par les plans de l'industrie en faveur d'une croissance continue. Une analyse des projections de Rystad Energy réalisée par Global Witness en 2022 a constaté qu'« il est prévu que d'ici seulement neuf ans, les 20 plus grandes compagnies gazières et pétrolières investissent 932 milliards de dollars pour créer de nouveaux gisements de gaz et de pétrole. D'ici fin 2040, ce chiffre augmente jusqu'à atteindre le montant ahurissant de 1,5 billions de dollars. »⁵⁶

Selon le *Rapport sur le déficit d'émissions* du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) de 2022, sans mesures supplémentaires, les « politiques actuellement en place devraient occasionner une augmentation du réchauffement planétaire de 2,8 °C sur le vingt-et-unième siècle. »⁵⁷ Il existe un consensus scientifique selon lequel un tel scénario aggraverait le manque d'eau, la fréquence et la sévérité des vagues de chaleur, l'intensité des tempêtes et des inondations, et serait à l'origine d'une perte de la biodiversité, d'une augmentation du niveau de la mer, de l'insécurité alimentaire et du nombre d'incendies.

Pour limiter un tel réchauffement, une action rapide et à grande échelle est nécessaire. Elle s'accompagnera forcément d'importantes perturbations du marché ainsi que de nombreuses transformations au niveau de l'économie et de la société. Le rapport du PNUE révèle que « d'ici 8 ans [7 ans au moment que nous écrivons ces lignes], les émissions de GES annuelles mondiales doivent avoir diminué de 45 % par rapport aux projections d'émissions dans le cadre des politiques actuellement en place, et qu'elles doivent continuer de diminuer rapidement après 2030 pour éviter d'épuiser le budget carbone atmosphérique restant, qui est limité. »⁵⁸

L'étude de WK Associates mentionnée précédemment montre également que les évaluations actuelles réalisées par les grandes compagnies gazières et pétrolières défient le consensus selon lequel d'ici 2050, la transition énergétique fera diminuer la demande en gaz et en pétrole en-dessous de son niveau actuel.⁵⁹ Grâce à une analyse inversée des flux de trésorerie actualisés concernant l'indice S&P Oil and Gas Exploration and Production Select Industry Index (SPSIOP),⁶⁰ WK Associates a conclu que les évaluations de 80 % des entreprises de l'indice, y compris Hess Corporation et Marathon Oil Corporation, s'appuient considérablement sur l'hypothèse que la demande en gaz et en pétrole continuera d'augmenter au cours des 50 ou 100 prochaines années, en même temps que le PIB mondial.⁶¹

Cependant, nombreux sont ceux qui s'accordent aujourd'hui à dire que la demande en pétrole ne suivra plus le PIB mondial et, comme le montre l'étude de WK Associates, presque aucune des évaluations des 30 compagnies opérant en amont qui composent l'indice S&P ne va en ce sens. En d'autres mots, les secteurs du gaz et du pétrole ne perçoivent aujourd'hui qu'un très faible risque climatique, voire aucun,⁶² et cachent à leurs investisseurs, et à l'économie de manière générale, des risques conflictuels, systémiques et considérables. Pour éviter une catastrophe climatique, les gouvernements devront agir rapidement en s'appuyant sur une transition d'abandon des combustibles fossiles, ce qui implique une réduction considérable de la demande gazière et pétrolière.

Malgré de mauvaises perspectives économiques à long terme dans les secteurs gazier et pétrolier, les récents records de profit à court terme semblent avoir donné lieu à de nouveaux plans d'augmentation de la production des combustibles fossiles et à un renoncement des engagements en faveur de la transition énergétique. Par exemple, BP « dit aujourd'hui qu'elle renforcera les investissements pour la production de combustibles fossiles d'environ 1 milliard de dollars supplémentaires par an par rapport

aux plans précédemment annoncés pour le reste de la décennie. »⁶³ Shell a également « fait marche arrière quant à ses engagements d'investir dans des sources d'énergie renouvelables comme l'énergie solaire et éolienne. »⁶⁴ Il est difficile d'imaginer que ces choix puissent être motivés par autre chose qu'une perspective de profit et, en raison de l'interconnexion qui existe entre le bien-être des marchés et la planification sectorielle, les entreprises ne peuvent pas s'appuyer sur des sauvetages financiers ou des hausses à court terme pour prendre des décisions qui ne tiennent pas compte des changements économiques annoncés.

Les sociétés ne tiennent pas entièrement compte des passifs liés aux obligations de mise au rebut d'immobilisations

Les évaluations des compagnies gazières et pétrolières sont également trompeuses car nombreuses sont celles qui sous-estiment leurs obligations de mise au rebut d'immobilisations. Si des actifs comme d'anciens puits perdent de la valeur, ils ne peuvent pas simplement être considérés comme des actifs douteux. Les compagnies minières, gazières et pétrolières ont pour responsabilité de restituer les « actifs corporels à long terme », comme l'emplacement d'un puits de pétrole, à « l'état initial au moment de la cession » du terrain.⁶⁵ La pratique varie en fonction de la juridiction mais ces passifs sont censés être pris en compte dans les accords contractuels, à des fins de conformité et de comptabilité.⁶⁶ Lorsque les entreprises déprécient leurs actifs gaziers et pétroliers en s'appuyant sur une baisse attendue des futurs prix, il est certain que cela implique que certains actifs concernés devront être mis hors service plus tôt qu'initialement prévu, et que les entreprises devront allouer du capital au financement des coûts attendus de mise hors service, ce qui devrait faire augmenter les passifs déclarés.⁶⁷ Les entreprises peuvent aussi devoir reconnaître de nouvelles obligations de mise au rebut d'immobilisations en lien avec des actifs précédemment considérés comme ayant une vie indéterminée.⁶⁸ Dans le cadre de la publication des principales hypothèses et estimations financières, les entreprises doivent également divulguer leurs estimations de passifs liés aux obligations de mise au rebut d'immobilisations.

Il est fréquent que les organismes de réglementation n'exigent pas des sociétés qu'elles mettent à l'avance des fonds de côté pour payer ces obligations, ce qui augmente le risque pour les gouvernements et les contribuables.⁶⁹ Aux États-Unis par exemple, des millions de puits de pétrole et de gaz risquent de se transformer en passifs pour les gouvernements locaux et fédéraux car les entreprises ne peuvent pas se permettre de les mettre elles-mêmes hors service.⁷⁰ Si l'entreprise ne paie pas ou ne peut pas payer, alors des millions de dollars de frais seront externalisés, ce qui forcera les résident-e-s locaux-ales à subir les préjudices d'un puits abandonné, ou forcera les gouvernements et le public à payer la note.⁷¹

ENCADRÉ 3 : Que sont les obligations de mise au rebut d'immobilisations ?

Une obligation de mise au rebut d'immobilisation est le passif correspondant aux coûts de restitution d'un actif corporel à long terme à son état d'origine lorsqu'une entreprise cède cet actif.⁷² Cette obligation juridique de mettre l'actif hors service est soit créée par la loi, soit par un contrat entre deux parties, et est calculée lors de l'acquisition de l'actif. Les obligations de mise au rebut d'immobilisations sont communes dans les secteurs du gaz et du pétrole car dans le cadre de leurs activités industrielles, les entreprises de ce secteur louent souvent des terrains qu'elles sont obligées de mettre hors service à la fin de leur bail. Historiquement, les compagnies gazières et pétrolières détiennent des actifs à long terme (jusqu'à 80 ans) avec des obligations de mise au rebut d'immobilisations très chères qui comprennent, par exemple, des responsabilités futures pour le rebouchage et l'abandon de puits de pétrole, le retrait des dispositifs de forage et des réservoirs de stockage sous-terrain.⁷³

Le principe d'une obligation de mise au rebut d'immobilisations reconnaît essentiellement que lorsqu'une compagnie minière, gazière ou pétrolière a terminé d'exploiter ou ne loue plus une parcelle, elle a pour responsabilité de la laisser telle qu'elle l'a trouvée. Définir et répondre aux obligations de mise au rebut est très compliqué. Cependant, lorsqu'une entreprise acquière un terrain de pétrole, il est essentiel qu'elle dispose d'évaluations précises concernant les futurs coûts de mise hors service car ce passif affecte la rentabilité globale estimée d'un actif ainsi que les calculs utilisés pour évaluer si l'entreprise aura les flux de trésorerie nécessaires pour accéder à ses obligations de remise en état. Il est également possible que les sociétés doivent régulièrement réexaminer leurs obligations de mise au rebut d'immobilisations pour prendre en compte l'évolution des conditions du marché.⁷⁴ En général, les compagnies gazières et pétrolières publiques doivent déclarer leurs obligations de mise au rebut provisoires dans leur bilan financier mais ces entreprises mettent rarement en parallèle de côté les fonds nécessaires au règlement des obligations et ne déclarent pas suffisamment de passifs à payer.⁷⁵

Par exemple, l'obligation de mise au rebut pour le rebouchage d'un puits de pétrole abandonné à la fin de sa durée de vie prévue comprendra une estimation des taux d'inflation, des taux d'actualisation, du coût de rebouchage et d'abandon par pied et de la durée de vie estimée du puits.⁷⁶ Étant donné que ces passifs ne sont pas exigibles avant la fermeture du puits, soit bien après qu'il ait été creusé, de nombreux pays exigent des sociétés qu'elles déposent une caution pour ces passifs. Ces cautions sont généralement bien plus faibles que le coût réel du rebouchage du puits, en partie car les obligations de mise au rebut d'immobilisations sont souvent insuffisamment déclarées.⁷⁷ Étant donné que la demande en combustibles fossiles est susceptible de diminuer en raison de la décarbonisation de l'économie mondiale, la mise hors service des gazoducs, des centres de traitement et des autres infrastructures gazières et minières devra sûrement avoir lieu plus tôt que prévu.⁷⁸ Cela signifie que les compagnies gazières et pétrolières seront tenues de payer des coûts de mise hors service plus élevés et plus tôt que prévu par les calculs des obligations de mise au rebut d'immobilisations. Cela aura des conséquences sur leur flux de trésorerie disponible pour se conformer à ces obligations de remise en état.⁷⁹

SECTION 3 : LES RISQUES FINANCIERS ASSOCIÉS AUX PLANS D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE GAZ ET DE PÉTROLE

RECOMMANDATIONS

Les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer :

- seuil de rentabilité des projets gaziers et pétroliers ;
- Analyse de la sensibilité du prix pour les évaluations de réserves selon plusieurs scénarios.

Les attentes implicites qui figurent dans les plans de croissance continue des industries gazière et pétrolière en matière de demande sont incompatibles avec le budget carbone et comportent d'immenses risques financiers.

Des recherches réalisées par Finance Watch indiquent que les 60 plus grandes banques du monde sont exposées à hauteur de 1,35 billions de dollars à des actifs liés aux combustibles fossiles, et que les responsables des banques commencent seulement à véritablement reconnaître les risques grandissants qui pèsent sur la stabilité financière en raison du changement climatique. On considère que l'exposition du système financier aux subprimes américains en 2007 était d'un montant similaire, avec 1,368 billions de dollars, dont un tiers seulement était détenu par les banques. On estime que cette exposition doublera au cours de la prochaine décennie, ce qui fera augmenter le risque de survenue d'une crise

financière mondiale et de chômage de masse si les actifs liés aux combustibles fossiles perdent rapidement leur valeur ou sont délaissés.⁸⁰

ENCADRÉ 4 : Que sont des actifs délaissés ?

Un actif est dit « délaissé » lorsqu'il devient évident qu'il n'obtiendra pas le retour sur investissement prévu.⁸¹ Les actifs liés à la production de gaz et de pétrole sont non seulement essentiels aux compagnies gazières et pétrolières, mais également à l'activité économique de manière plus large ainsi qu'aux gouvernements, notamment ceux des pays producteurs ou dont les combustibles fossiles sont gérés par des entreprises fédérales. Étant donné que les actifs représentent les revenus anticipés, les entreprises s'appuient sur des estimations pour prévoir la valeur des actifs et dresser le tableau de leur avenir financier.

Le délaissement peut concerner une grande variété d'actifs, notamment les infrastructures, l'immobilier, l'agriculture et les réserves en combustibles fossiles. Il peut avoir lieu lorsque les conditions des marchés, la technologie, les réglementations ou les préférences sociétales changent. Les actifs délaissés peuvent par exemple concerner des centrales à charbon qui deviennent non rentables en raison de l'essor des énergies renouvelables, ou des réserves de gaz et de pétrole qui deviennent non combustibles en raison des efforts pour limiter le changement climatique. Il est important que les investisseurs et les sociétés prennent en compte le risque d'actifs délaissés dans leur prise de décisions car ce délaissement peut conduire à d'importantes pertes financières et impacter la durabilité de leur modèle commercial.

Globalement, Carbon Tracker estime que plus d'1 billion de dollars d'actifs liés au gaz et au pétrole sont menacés de délaissement, des risques qui n'affectent pas seulement les producteurs mais l'ensemble de la chaîne de valeur.⁸² La sensibilisation croissante des investisseurs à ce sujet, le développement rapide de sources d'énergie alternatives ainsi que le déploiement de l'action politique de la réglementation et des gouvernements ont un rôle clé à jouer dans la gestion du risque financier associé au délaissement des actifs pour les sociétés cotées en bourse, leurs investisseurs et le système financier au sens large.

Les projets qui ne sont pas encore développés ou qui demandent d'importantes dépenses en capital nécessitent un plus haut niveau de vigilance en raison du risque élevé de délaissement d'actifs. En particulier, les ressources éventuelles (les réserves qui ne sont pas encore commercialisables en raison d'une ou de plusieurs éventualités)⁸³ dont la valorisation est approuvée « sont les plus à risque d'être délaissées à l'avenir étant donné qu'il est possible que ces quantités de gaz et de pétrole ne puissent pas être brûlées dans un monde de contraintes climatiques. »⁸⁴

Cette information est particulièrement importante pour l'exploration et le développement de nouveaux projets pour lesquels les risques de délaissement ou de dépréciation sont supérieurs, et les dépenses en capital engagées, plus importantes. Afin de limiter le risque d'investir dans des projets qui seront à terme délaissés, les entreprises doivent publier le seuil de rentabilité du projet ou le prix auquel il n'est plus rentable, ainsi qu'une analyse de la sensibilité du prix pour permettre une évaluation des réserves selon plusieurs scénarios. Ces données peuvent aussi permettre d'identifier les projets les plus menacés de délaissement si les prix nécessaires pour qu'ils soient économiquement viables sont irréalistes dans une économie en proie à une décarbonation rapide.

ENCADRÉ 5 : Qu'est-ce qu'un projet ?

Les projets gaziers et pétroliers sont définis comme « des activités opérationnelles encadrées par un-e seul-e contrat, permis, bail, concession ou accord juridique similaire, qui forment la base d'obligations de paiement avec un gouvernement. » Les projets extractifs sont généralement encadrés par un accord juridique entre des gouvernements et des entreprises, comme un contrat de partage des revenus ou un permis accordant à une entreprise le droit d'extraire des ressources. Un seul projet sera basé sur un seul de ces accords juridiques, ou sur un ensemble d'accords juridiques « substantiellement liés », ce qui signifie qu'ils sont « géographiquement et opérationnellement liés » et « partagent des modalités essentiellement similaires. »⁸⁵

Par exemple, si des gisements de pétrole proches l'un de l'autre étaient détenus et exploités par la même coentreprise sous un seul contrat, dépendaient du même permis ou de permis contigus, et vendaient du pétrole brut aux mêmes acheteur-se-s à des taux similaires, ils seraient considérés comme un seul projet. Cependant, deux gisements de pétrole seraient considérés comme des projets distincts s'ils étaient encadrés par différents contrats, n'étaient pas contigus ou géographiquement proches l'un de l'autre, si leurs redevances étaient évaluées individuellement et s'ils ne partageaient pas la même infrastructure de projet, même en ayant le(s) même(s) propriétaires et opérateur-riche-s et en étant situés dans la même région d'un pays.

Cette définition d'un projet encadré par un contrat est utilisée par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ainsi que par l'UE, le Royaume-Uni, le Canada et la Norvège dans le contexte du reporting sur la transparence des paiements des compagnies minières, gazières et pétrolières.⁸⁶ Elle concorde également avec les normes de l'industrie pour la prise en compte et la communication d'informations liées à des projets gaziers et pétroliers individuels.⁸⁷ De plus, divulguer les données relatives à un projet est une manière utile de ventiler des informations comme les émissions de GES, afin de favoriser les analyses au niveau local ou national, ce qui peut parfois s'avérer plus utile que des données ventilées à l'échelle mondiale ou de l'entreprise.

Les implications financières plus larges des actifs délaissés

Quelle est l'ampleur du problème posé par les actifs de gaz et de pétrole délaissés ? Dans une étude réalisée en mai 2022, une équipe de chercheur-se-s a calculé que « les actifs délaissés à l'échelle mondiale et représentant la valeur actuelle des pertes de futurs profits dans les secteurs gazier et pétrolier en amont pourraient dépasser 1 billion de dollars si la politique climatique entraînait de nouvelles attentes. »⁸⁸ Pour le contexte, l'ampleur du produit intérieur brut mondiale (approximativement l'ampleur de l'économie mondiale) était d'environ 97 billions de dollars en 2021.⁸⁹

Selon ces recherches, les compagnies gazières et pétrolières cotées en bourse détiennent la majorité du billion de dollars de pertes estimé.⁹⁰ Conformément aux recherches de Carbon Tracker, le marché américain a été estimé particulièrement vulnérable à ce problème. Les États-Unis et la Russie sont confrontés aux plus grands risques de délaissement corporel avec environ 300 milliards de dollars d'actifs chacun, suivis de 100 milliards de dollars d'actifs à risque au Canada ainsi qu'en Chine.⁹¹

Si le délaissement d'actifs liés au gaz et au pétrole n'est pas empêché ou atténué, les marchés financiers sont susceptibles de faire face à un effet domino via « une cascade de pertes boursières »⁹² qui s'étendra à travers les réseaux d'actionariat. L'étude souligne les nombreux impacts financiers que subiraient les secteurs gazier et pétrolier et qui se répercuteraient dans d'autres secteurs et industries, et met en évidence le coût des risques de transition associés à l'inaction de l'industrie pour faire diminuer la production. Cette étude révèle que « le rythme de la mutation industrielle nécessaire pour atteindre l'objectif d'un réchauffement de 2 °C, sans compter de 1,5 °C, est tel que l'effondrement

rapide des industries “en déclin” des combustibles fossiles représente le principal risque associé à la transition. »⁹³

Les risques du verrouillage carbone

En plus du délaissement d’actifs, un autre risque associé à la production prévue par les acteur·rice·s du secteur est le verrouillage carbone. Le Stockholm Environment Institute explique que lorsque des investissements sont réalisés dans des secteurs émettant beaucoup de carbone, la dépendance aux combustibles fossiles, les émissions de carbone et les risques associés sont « verrouillés » par ces décisions.⁹⁴ En d’autres mots, continuer dans la voie de la dépendance au carbone augmenterait l’inertie des institutions, de l’infrastructure, des normes et de la technologie, ce qui augmenterait les coûts liés à la réalisation des changements nécessaires dans une telle configuration. Ce risque souligne davantage encore les conséquences financières liées à l’incapacité à s’attaquer efficacement à la dépendance au gaz et au pétrole, et à faciliter le déclin de leur production.

Le verrouillage carbone ne bénéficie qu’aux compagnies gazières et pétrolières ainsi qu’à leurs actifs, et représente un risque significatif pour les planificateur·rice·s et les gouvernements. Ce risque doit être pris en compte dans les contextes de développement lorsque les décisionnaires envisagent de construire une infrastructure, par exemple des centrales électriques servant à distribuer de l’énergie à de larges pans de la population.⁹⁵ Les combustibles fossiles ont ouvert la voie à des sources d’énergie rapides et fiables dans de nombreux pays mais ils ne représentent plus une option sûre. Pour éviter un verrouillage carbone, davantage de fonds devront être alloués aux pays avec les besoins énergétiques les plus urgents. De plus, les parties prenantes doivent se méfier de « la conversion du gaz en électricité » et d’autres arguments de transition qui favorisent le verrouillage carbone.⁹⁶

SECTION 4 : LA NÉCESSITÉ D’UNE PLUS GRANDE DIVULGATION DANS LES SECTEURS GAZIER ET PÉTROLIER

RECOMMANDATIONS

Les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer :

- **Des informations détaillées concernant leurs plans de transition ;**
- **Des données concernant leurs émissions de GES pour chaque projet.**

Les secteurs gazier et pétrolier sont confrontés à de nombreux risques climatiques qui pourraient mettre en péril la stabilité du marché. Malgré ces risques, les réglementations actuelles permettent aux compagnies gazières et pétrolières d’être jugées conformes même sans prendre de vraies mesures concernant le risque climatique.

Pendant des décennies, les secteurs gazier et pétrolier ont cherché à retarder la transition énergétique par la tromperie, l’obstruction de la science du climat et un lobbyisme politique agressif.⁹⁷ Historiquement, les entreprises trompent le public en omettant des informations et en adoptant des pratiques commerciales trompeuses. Les rapports de durabilité publiés sur la base du volontariat et les divulgations actuellement obligatoires ne prennent généralement pas en compte l’effet négatif net que les compagnies gazières et pétrolières ont sur l’environnement ainsi que l’étendue des risques financiers liés au climat auxquels sont confrontées ces sociétés.⁹⁸

En janvier 2023, les investissements dans les énergies propres ont dépassé le billion de dollars, égalant pour la première fois de l’histoire les sommes investies dans les combustibles fossiles.⁹⁹ Les actionnaires

souhaitent réaliser des investissements fondamentalement durables et doivent exiger des sociétés qu'elles rendent des comptes quant à leur engagement en faveur de la transition énergétique.

Cependant, les informations détaillées sur le risque climatique incluses dans le reporting financiers des sociétés cotées en bourse sont maigres. Selon une analyse des rapports financiers américains réalisée par la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine examinant comment des sociétés de tous les secteurs abordent le risque climatique dans leurs déclarations, « les divulgations liées au changement climatique... varient considérablement en matière de contenu, de détails et de localisation... des divulgations liées au climat. »¹⁰⁰ La SEC a également observé « d'importantes incohérences dans la profondeur et la spécificité des divulgations réalisées par les déclarants de différents secteurs et au sein d'un même secteur » ainsi que « beaucoup plus d'informations dans les rapports de durabilité des déclarants... [et] sur leur sites internet que dans les rapports effectués avec la Commission. »¹⁰¹

De plus, une récente analyse réalisée par Carbon Tracker sur 134 « entreprises fortement exposées au carbone » a conclu que 98 % de ces sociétés n'ont pas fourni suffisamment d'informations démontrant comment leur état financier tient compte des impacts financiers de questions climatiques concrètes. »¹⁰² La plupart des sociétés « n'ont pas été en mesure de divulguer les hypothèses et estimations quantitatives liées au climat utilisées pour préparer ces états financiers, même lorsqu'elles ont indiqué que les risques climatiques pouvaient influencer ces hypothèses. »¹⁰³

Qu'elles soient vraies ou frauduleuses, les entreprises s'appuient sur des revendications écologiques pour rivaliser ainsi que sur des discours sur la valeur qui attirent les actionnaires et les consommateurs. De nombreuses grandes compagnies gazières et pétrolières ont exhibé d'ambitieux objectifs à zéro émission nette ainsi que des engagements liés au climat. Ils ont pour cela misé sur les crédits carbone et sur une volonté d'orienter leurs opérations commerciales vers des technologies d'énergie renouvelable. De même, les publicités des grands groupes pétroliers évoquent régulièrement de nouvelles technologies et recherches en faveur des énergies renouvelables afin de faire penser que ce sont des domaines prioritaires pour l'entreprise. En réalité, ce qui leur importe est davantage de réaliser de nouveaux investissements dans les combustibles fossiles. Ce type de greenwashing (une approche marketing trompeuse qui a pour but de persuader les consommateurs que l'entreprise prend des initiatives en faveur de l'environnement sans divulguer l'efficacité, l'ampleur de ces initiatives, ou l'impact global que l'entreprise a sur l'environnement) est courant dans le secteur.

De plus, les changements constructifs que les compagnies gazières et pétrolières pourraient effectuer en matière de recherche et développement sont sous-financés, ce qui montre le fossé entre les vrais efforts pour se préparer à la transition énergétique et les belles paroles vantant leurs initiatives *vertes*.¹⁰⁴ Le marché des crédits carbone est inondé d'allégations non fondées ou invérifiables, notamment que les compagnies gazières et pétrolières progressent vers une économie *plus verte*, un marketing qui joue à leur avantage. Les militants doivent être en mesure de vérifier (et en retour, d'encourager) de véritables actions climatiques, et les crédits carbone détournent aujourd'hui l'attention du besoin urgent de réduire les émissions, ce qui est problématique.

ENCADRÉ 6 : Que sont les crédits carbone et pourquoi sont-ils problématiques ?

Un crédit carbone est un certificat ou permis négociable lié à une activité, qui affirme diminuer ou empêcher les émissions de carbone.¹⁰⁵ En théorie, ils offrent aux entreprises un moyen de compenser leurs pratiques émettrices de carbone en achetant une compensation. Les crédits sont des instruments

communément utilisés par les entreprises dans le cadre de revendications marketing « zéro émission nette » et « neutralité carbone » qui alimentent des fonds destinés à des activités comme la reforestation, les investissements dans les énergies renouvelables et la gestion des décharges.¹⁰⁶

Cependant, les crédits sont très problématiques et insuffisants dans la lutte le changement climatique. Les chercheur·se·s s'inquiètent depuis longtemps qu'ils servent de « manœuvre comptable » permettant aux sociétés de se libérer de leur responsabilité pour une modique somme, tout en continuant leur activité comme à leur habitude.¹⁰⁷ Des analyses réalisées par des expert·e·s montrent que les systèmes de crédits carbone ont rarement les impacts annoncés, et que ces activités de compensation entraînent de vrais dommages qui sont souvent ignorés.

De manière générale, les crédits qui dominent actuellement les marchés volontaires du carbone ont été discrédités en tant que moyen de compenser les émissions de GES de l'industrie des combustibles fossiles. Des recherches réalisées par divers·es analystes indépendant·e·s¹⁰⁸ ont révélé que ces projets ne démontrent généralement pas qu'ils permettent une élimination du carbone à long terme, ni même une réduction significative des émissions. Une analyse a constaté que « 90 % des crédits carbone liés à la reforestation de la forêt tropicale » certifiés par Verra, le plus grand organisme mondial de certification des crédits carbone, « ne valaient rien ».¹⁰⁹

En particulier, les crédits carbone liés à l'utilisation des terres, au-delà de leur efficacité douteuse, peuvent augmenter le risque de famine et de déplacement des populations dans les pays à faible et moyen revenus. De nombreux projets s'appuient sur les terres des pays du Sud, déplaçant la responsabilité de la réduction des émissions de riches entreprises sur des communautés historiquement désavantagées.¹¹⁰ En 2021, Oxfam a révélé que les terres nécessaires à l'élimination du carbone prévue par les engagements « zéro émission nette » « pourraient potentiellement représenter cinq fois la superficie de l'Inde, ou l'équivalent de toutes les terres agricoles de la planète. »¹¹¹ L'analyse d'Oxfam a montré que « quatre des grands groupes producteurs de gaz et de pétrole seulement (Shell, BP, TotalEnergies et ENI) » auraient besoin d'une masse terrestre égale à un tiers des terres agricoles mondiales pour atteindre leur engagement zéro émission nette, soulignant la nécessité de la transparence dans ce secteur.¹¹²

Les engagements climatiques ne sont pas des plans climat

Les engagements climatiques tels que les objectifs et les cibles sont très différents des plans climat. Les deux notions sont vulnérables aux erreurs d'estimation et de méthodologie, comme celles précédemment abordées dans ce document, mais les *plans* nécessitent la mise en place de mécanismes de redevabilité afin de garantir que les changements nécessaires sont bel et bien mis en œuvre.

On peut donner comme exemple celui des négociations sur le climat des Nations unies : les pays utilisent les Contributions déterminées au niveau national pour faire avancer des objectifs à long terme établis par consensus international dans la lutte contre le changement climatique.¹¹³ Ces mesures sont incroyablement importantes mais étant donné la complexité de leur mise en application, de vérification et d'engagement, il est difficile de suivre avec exactitude les progrès des pays concernant leurs objectifs en matière d'émissions et de politique.¹¹⁴

Selon les divulgations et autres rapports publics, les compagnies gazières et pétrolières font de belles promesses et évoquent d'audacieux objectifs environnementaux au lieu de véritablement s'impliquer dans la transition énergétique.¹¹⁵ À l'exception des risques financiers liés au climat décrits dans la Section 6, les investisseur·se·s, les communautés locales, les décideur·se·s politiques et la société ne

disposent pas des informations et outils nécessaires pour évaluer la véracité ou la viabilité de ces plans climat. Ils ne sont pas non plus en mesure de déterminer si les entreprises sont véritablement capables de mettre en œuvre ces plans, de suivre leurs progrès ni de les inciter à respecter leurs engagements. C'est pourquoi les entreprises devraient divulguer des plans de transition exhaustifs. Comme défini par la TCFD, « [un] plan de transition est un aspect de la stratégie commerciale globale d'une entreprise qui présente un ensemble d'objectifs et d'actions accompagnant sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone, notamment des actions comme la réduction de ses émissions de GES. »¹¹⁶ Pour être efficaces, les plans de transition doivent définir des indicateurs clairs permettant de mesurer les progrès de l'entreprise et préciser comment elle prévoit de les atteindre.

Les objectifs zéro émission nette manquent souvent de données concrètes pour mesurer les progrès des entreprises

De nombreuses compagnies gazières et pétrolières se sont fixé un objectif de neutralité carbone ou zéro émission nette. Cependant, selon une analyse réalisée par Carbon Tracker en 2022 sur 15 grandes compagnies gazières et pétrolières, « [t]outes les ambitions des entreprises ne se valent pas en ce qui concerne la mesure dans laquelle elles réduisent l'impact de leurs activités sur l'augmentation de la température planétaire ». ¹¹⁷

Bien que certains grands groupes pétroliers occidentaux dont Shell, ENI, Equinor et TotalEnergies aient commencé à divulguer certaines informations sur leurs plans de transition vers un objectif zéro émission nette,¹¹⁸ ces plans sont généralement incomplets dans le sens où ils ne tiennent pas compte de chaque étape de la durée de vie des produits. Les sociétés ont tendance à déclarer les émissions de Scope 1 et 2, c'est-à-dire les plus directement liées au comportement de l'entreprise, et refusent souvent de divulguer les émissions qui interviennent plus tard, à savoir les émissions de Scope 3. Étant donné le rôle des compagnies gazières et pétrolières dans le réchauffement planétaire, elles peuvent être incitées à minimiser ou à sous-déclarer leurs émissions et à ne pas y remédier dans un délai raisonnable.¹¹⁹ En ce qui concerne les secteurs gazier et pétrolier, cela rend les informations divulguées considérablement futiles et potentiellement trompeuses pour les investisseur·se·s car les émissions de Scope 3 représentent entre 80 et 95 % du total des émissions du secteur.¹²⁰

Par exemple, un récent rapport de Greenpeace révèle que TotalEnergies sous-déclare largement ses émissions de GES.¹²¹ Selon ce rapport, les émissions de l'entreprise sont presque quatre fois supérieures à ce qu'elle déclare publiquement. Les conclusions du rapport s'appuient sur une analyse des données obtenues par un système tiers de suivi des émissions que TotalEnergies utilise depuis plus de dix ans. Ce rapport pose plusieurs problèmes, notamment que l'approche « modulaire » permet à TotalEnergies de supposément ignorer plusieurs catégories d'émissions détaillées dans le GHG Protocol (Protocole des gaz à effet de serre),¹²² dont certaines concernent les opérations de raffinement et de pétrochimie. Les autodéclarations sont synonymes d'erreurs et de subjectivité, c'est pourquoi une vérification tierce indépendante est nécessaire afin de garantir l'exactitude et la transparence des déclarations.

De plus, les déclarations des émissions de GES s'appuient largement sur des données mondialement ventilées, ce qui signifie qu'il est difficile pour les parties prenantes d'évaluer l'intensité des émissions qu'engendrent les opérations d'une entreprise au niveau local ou national. Réaliser des déclarations sur la base des émissions annuelles de Scope 1, 2 et 3 pour chaque projet atténuerait ce problème et permettrait à toutes les parties prenantes de bénéficier d'informations plus pertinentes.

ENCADRÉ 7 : Que sont les émissions de GES de Scope 1, 2 et 3 ?

Plusieurs méthodes permettent de mesurer les émissions de carbone mais la plus utilisée et acceptée est le GHG Protocol (protocole des gaz à effet de serre) développé par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development.¹²³ Ce protocole offre des outils et des conseils pour aider les entreprises à calculer les émissions qu'elles génèrent tout au long de leur chaîne de valeur. En 2001, le GHG Protocol a publié la première version de sa Norme de comptabilité et de rapport¹²⁴ qui contient des outils destinés aux entreprises et adaptés à chaque secteur.

Le protocole classe les émissions en fonction du périmètre de leur origine :

- Le **Scope 1** concerne toutes les émissions directes résultant de sources directement détenues ou contrôlées par l'entreprise, par exemple des véhicules d'entreprise ou des sites industriels.
- Les émissions de **Scope 2** sont issues des sources achetées et consommées par l'entreprise, par exemple l'énergie utilisée pour réchauffer et rafraîchir les bureaux.
- Les émissions de **Scope 3** regroupent toutes les autres émissions relevant des activités de l'entreprise ou de l'entité. Il s'agit d'activités en amont ou en aval telles que le transport des matières premières ou la combustion de carburant par des voitures.

Les émissions de Scope 3 représentent la grande majorité des émissions produites par la plupart des entreprises. Elles représentent jusqu'à 95 % des émissions totales générées par les compagnies gazières et pétrolières.¹²⁵ Par essence, les émissions de Scope 3 sont plus difficiles à calculer, mais cette complexité ne doit pas servir d'excuse aux organismes de réglementation pour les rendre volontaires. Plusieurs cadres existants comme le GHG Protocol ont élaboré des calculs spécifiques pour permettre aux entreprises de déterminer leurs émissions de Scope 3.

Effectuer un suivi complet des émissions de carbone est absolument nécessaire pour comprendre les risques climatiques, définir des objectifs de réduction des émissions et établir un suivi des progrès vers ces objectifs. Les émissions de Scope 3 peuvent également rendre les entreprises plus rentables et productives en leur permettant d'identifier d'éventuels gaspillages.

La dépendance aux technologies de réduction des émissions doit être rigoureusement étudiée

Trop souvent, les détails sur *la manière* dont une entreprise prévoit d'atteindre ses objectifs manquent de précision et dépendent de cessions d'actifs ou de *technologies de réduction des émissions*.¹²⁶ Cependant, l'efficacité de ces stratégies soulève de nombreuses interrogations.¹²⁷ Les nouvelles technologies comme celles évoquées dans l'Encadré 6 ne sont pas encore très bien comprises ni réglementées, c'est pourquoi leur efficacité doit être étudiée par une tierce partie, notamment si les sociétés entendent s'appuyer sur ces technologies pour atteindre les objectifs climatiques proposés. De plus, selon Carbon Tracker, « [p]our que les objectifs zéro émission nette soient efficaces », il faudrait au minimum que « de telles ambitions soient rattachées à un scénario donné, avec un résultat défini en matière de température et une vision de l'évolution des émissions ainsi que du niveau de technologies de réduction des émissions nécessaire. »¹²⁸

Comme mentionné dans l'Encadré 6, la mesure dans laquelle les compagnies gazières et pétrolières s'appuient sur des crédits pour atteindre leurs objectifs de réduction d'émissions de GES est une réelle source de préoccupation, tout comme la qualité de ces crédits. Les investisseurs doivent disposer de plans de transition détaillés pour bien comprendre dans quelle mesure les entreprises prévoient de s'appuyer sur les crédits carbone dans le cadre de leur stratégie de réduction des émissions. Comme le souligne Oxfam, l'élimination du carbone « repose sur de nouvelles technologies dont l'efficacité n'a pas

été prouvée ou sur un niveau d'utilisation terrestre complètement invraisemblable, qui serait synonyme de famine et de déplacement massifs des populations à travers le monde. »¹²⁹

Les stratégies et calculs de réduction des émissions peuvent être le fruit de demandes réglementaires mais ils peuvent également être motivés par la concurrence. Les pratiques marketing visant à attirer des investisseurs intéressés par la durabilité, ou qui permettent aux entreprises d'augmenter leurs prix afin de financer des processus ou des produits plus écologiques sont légitimes, mais lorsque ces revendications sont trompeuses, il s'agit de greenwashing.

ENCADRÉ 8 : Qu'est-ce que le greenwashing et pourquoi est-il important ?

Le greenwashing est une pratique marketing trompeuse. Bien qu'il puisse prendre plusieurs formes, une revue systématique publiée dans *Environmental Sciences Europe* dénonce la principale composante du greenwashing comme étant une opération délibérément trompeuse d'une société, ayant pour objectif de tromper les parties prenantes quant à sa performance environnementale.¹³⁰

Il est essentiel que toutes les parties prenantes comprennent comment et pourquoi le greenwashing est utilisé car il entame fondamentalement la confiance envers les acteurs d'une entreprise mais également la capacité de tierces parties à évaluer et rendre compte des actions de l'entreprise dans le cadre d'initiatives environnementales plus large. Les véritables occurrences de greenwashing peuvent également avoir des ramifications juridiques et porter atteinte à la réputation des entreprises.¹³¹ Malgré cela, de récentes études démontrent un taux d'erreur alarmant dans le greenwashing de pratiques analytiques largement utilisées comme le calcul des émissions.¹³²

La prévalence des allégations de greenwashing a augmenté en parallèle des revendications marketing écologiques, ainsi que de la popularité croissante des initiatives ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et de la responsabilité sociale des entreprises. Les objectifs comme les engagements zéro émission nette et l'Alignement avec l'Accord de Paris gagnent également en popularité pour des raisons marketing. Les experts avertissent sur le fait que les pratiques trompeuses adoptées par les entreprises pour rester compétitives sur ces plans peuvent porter préjudice à celles qui s'engagent véritablement en faveur d'initiatives environnementales.¹³³ Les militants et scientifiques redoutent les dommages du greenwashing sur les efforts conjoints contre le changement climatique mondial. En 2021, le secrétaire général des Nations unies António Guterres a nommé un groupe d'experts pour remédier à un « excès de confusion et un déficit de crédibilité » concernant les objectifs d'émission nette zéro définis par les acteurs non étatiques. Lors de la 27^e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 2022, il a également appelé à une politique de tolérance zéro pour le greenwashing net zéro.¹³⁴

Récemment, Global Witness a porté plainte auprès de la SEC américaine, accusant Shell de greenwashing en raison de divulgations trompeuses. Selon cette plainte, Shell a déclaré que 12 % de ses dépenses en capital pour l'année 2021 étaient destinées à « des énergies renouvelables et solutions énergétiques ». Cependant, selon Global Witness, l'entreprise n'a alloué que 1,5 % de ses dépenses aux énergies solaire et éolienne.¹³⁵

SECTION 5 : LE RÔLE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET DES ORGANISMES NORMATIFS

Les organismes de réglementation et les organismes normatifs jouent un rôle clé dans l'élaboration des divulgations nécessaires pour mener à bien le déclin de la production gazière et pétrolière. La responsabilité ne repose pas seulement entre les mains des organismes de réglementation qui sont en

contact direct avec les acteur-ric-e-s des secteurs gazier et pétrolier, mais aussi entre celles des décideur-se-s politiques et des organismes normatifs qui surveillent les institutions financières et la stabilité du marché. Tandis que le monde effectue sa transition d'abandon des énergies fossiles pour se tourner vers des sources d'énergie plus durables, il est crucial que ces institutions offrent des conseils clairs et cohérents concernant le type d'informations que les sociétés doivent divulguer. Cette section du manuel portera sur le rôle des organismes de réglementation et des organismes normatifs dans la promotion de la transparence et de la redevabilité dans les secteurs gazier et pétrolier.

Approches volontaires des déclarations de risques climatiques

En réponse au manque de transparence et de normalisation dans les informations publiques en matière de risques climatiques et de planification de la transition, un groupe constitué de diverses tierces parties a également développé des cadres de reporting pour le climat dans le but de répondre aux besoins des parties prenantes.

La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Bien que plusieurs cadres de reporting aient été développés par de tierces parties, ces dernières années, les investisseur-se-s et d'autres parties prenantes se sont largement rejoints sur le fait que la TCFD¹³⁶ est le cadre de reporting volontaire le plus utile pour la communication d'informations sur les risques liés au climat auxquels peuvent être confrontées les entreprises.¹³⁷

La TCFD a été créée en 2015 par le Conseil de stabilité financière « pour formuler des recommandations sur le type d'informations que les entreprises doivent divulguer afin d'aider les investisseur-se-s, les prêteur-se-s et les assureur-se-s à correctement évaluer et tarifier un ensemble de risques spécifiques : ceux liés au changement climatique. »¹³⁸ En 2017, la TCFD a publié des recommandations pour divulguer des informations claires, cohérentes et comparables concernant les risques et opportunités lié-e-s au changement climatique. La TCFD encourage notamment les entreprises à divulguer les conséquences réelles et potentielles du changement climatique sur leurs opérations, ainsi que les procédés qu'elles utilisent pour identifier et prendre en charge ces risques et opportunités. Le cadre de reporting de la TCFD se concentre sur quatre domaines : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les indicateurs et les objectifs.¹³⁹

Déclaration des émissions de GES

Il existe également des normes concernant la déclaration quantitative des émissions de GES qui aident les parties prenantes à apprécier l'empreinte carbone des opérations des entreprises. Créé par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development, le Greenhouse Gas Protocol a élaboré en 2001 la première méthodologie normalisée pour la comptabilisation des émissions de GES. Dans le cadre de cette méthodologie, le GHG Protocol a également introduit trois « périmètres » d'émissions différents (évoqués dans l'Encadré 7) pour aider à classer les émissions directement et indirectement attribuées à la chaîne d'approvisionnement et aux opérations d'une entreprise.¹⁴⁰ Depuis, le GHG Protocol est devenu la principale norme de comptabilisation et de déclaration pour la divulgation des émissions de GES.¹⁴¹

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

L'ITIE est un autre organisme normatif mondial pour une gestion transparente des ressources minérales, gazières et pétrolières. L'ITIE est un organe tripartite composé d'entreprises, de gouvernements et de représentant-e-s de la société civile qui promeut la transparence et la redevabilité dans les industries extractives en demandant aux pays participants de divulguer des informations sur les recettes qu'ils perçoivent de l'exploitation de ces ressources.¹⁴² On parle ici des paiements réalisés par les entreprises

au gouvernement ainsi que d'informations sur l'utilisation de ces fonds. L'ITIE est également en train de réviser sa norme et envisage d'inclure plusieurs nouvelles divulgations liées à la transition énergétique, dont certaines sont recommandées par ce manuel.

Grâce à ces nouvelles attentes et exigences en matière de divulgation, l'ITIE peut contribuer au bon déroulement du déclin de la production de gazière et pétrolière. Ces informations permettront aux gouvernements, à la société civile et aux autres parties prenantes de prendre des décisions éclairées concernant leur utilisation des recettes issues de l'exploitation des combustibles fossiles pour soutenir le développement durable et diversifier leur économie. De plus, élargir le cadre des divulgations prévues par la *Norme ITIE* peut aider à identifier les domaines touchés par la corruption et par une gestion inappropriée des ressources, ce qui peut permettre de prendre des mesures correctives et ainsi empêcher d'infliger des dommages supplémentaires à l'environnement et aux communautés.

Toutes ces évolutions sont des changements importants qui illustrent le développement rapide d'un consensus international quant à la nécessité d'obtenir des informations plus complètes en matière de risques financiers liés au changement climatique. Cependant, la plupart de ces informations doivent encore être définies et le secteur continue de se battre pour empêcher l'élargissement des divulgations.

Normes comptables et d'audit financier

Les organismes comptables et d'audit financier ont récemment précisé que les entreprises doivent prendre en compte les risques financiers liés au changement climatique dans leurs états financiers. Pour la comptabilité, les entreprises de la plupart des pays se réfèrent aux Normes comptables internationales (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (IASB)¹⁴³, qui définissent des principes sur lesquels s'appuyer pour préparer les états financiers. Selon l'IASB, « [l]ors de l'application des Normes IFRS, les entreprises doivent prendre en compte les questions liées au climat si elles ont un effet concret dans le contexte des états financiers dans leur ensemble. »¹⁴⁴

Aux États-Unis, les entreprises publiques utilisent les Normes US GAAP (US Generally Accepted Accounting Principles) créées par le Financial Accounting Standards Board (FASB). Selon le FASB, « lorsqu'elle applique des normes comptables, une entité peut prendre en compte les conséquences de certaines questions ESG concrètes, de la même manière qu'elle prend en compte d'autres évolutions de son environnement commercial et opérationnel ayant une conséquence directe ou indirecte concrète sur les états financiers et les notes y afférant. »¹⁴⁵

En raison de préoccupations concernant la manière dont les entreprises incorporent les risques financiers liés au changement climatique dans leurs comptes, un nouvel élément de travail sur les normes comptables liées à la durabilité a vu le jour. En novembre 2021, la Fondation IFRS a formé le Conseil international des normes de durabilité (ISSB). L'ISSB a été établi pour créer une norme mondiale de reporting de durabilité comprenant des divulgations financières liées au climat.¹⁴⁶

Les normes de reporting de durabilité de l'ISSB, basées sur le cadre de la TCFD, compléteront les normes de reporting financier existantes comme l'IFRS et contribueront à garantir que les entreprises divulguent dans leurs états financiers les risques et opportunités concret·ète·s lié·e·s au climat.¹⁴⁷ Ces informations permettront aux investisseur·se·s et aux autres parties prenantes de prendre des décisions éclairées concernant la performance financière des entreprises des secteurs gazier et pétrolier, notamment leur exposition à des risques et à des opportunités lié·e·s au climat.

Dans le contexte des évaluations des compagnies gazières et pétrolières, l'exposé-sondage des Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, publié en mars 2022 par l'ISSB, comprenait des exigences spécifiques pour plusieurs domaines, notamment les secteurs gazier et pétrolier. Les recommandations de l'ISSB pour le secteur de l'exploration et de la production de gaz et de pétrole comportent des divulgations sur les émissions de gaz à effet de serre, les émissions associées aux réserves ainsi que sur les évaluations des réserves et les dépenses en capital.¹⁴⁸ Cette nouvelle norme permettra aux investisseurs et autres parties prenantes de comparer les risques et opportunités liés aux changements climatiques de différentes entreprises des secteurs gazier et pétrolier.

Cependant, les normes n'ont que peu de valeur si elles ne sont pas mises en œuvre. C'est pourquoi le travail des organismes normatifs comptables implique que les autorités de supervision financière, comme les organismes de réglementation de sécurité et d'autres organismes de surveillance financière, étudient les divulgations afin de veiller à ce que les bonnes pratiques comptables soient respectées. Cela permettra aux investisseurs et autres parties prenantes de prendre des décisions éclairées concernant la performance financière des entreprises, notamment dans les secteurs gazier et pétrolier, et d'appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Des cadres juridique et réglementaires obligatoires

En réponse à la demande croissante pour l'obtention de divulgations normalisées, détaillées et fiables sur les risques financiers liés au climat, les organismes de réglementation, comme la SEC aux États-Unis, ont commencé à étudier de nouvelles exigences de déclarations pour les sociétés cotées en bourse.

En mars 2022, la SEC a publié un projet de règle proposant plusieurs nouvelles exigences de divulgations multi-secteurs, notamment des informations sur la gouvernance et les pratiques de gestion des risques climatiques des entreprises, ainsi que des informations concernant leurs cibles et objectifs en matière de changement climatique, le cas échéant.¹⁴⁹ Cette proposition de la SEC s'appuie sur les recommandations de la TCFD¹⁵⁰ et appelle aussi les entreprises à divulguer leurs émissions de gaz à effet de serre de Scope 1, 2 et 3, tout comme la méthodologie du GHG Protocol.¹⁵¹ Après une longue période de recueil de commentaires¹⁵², la SEC devrait publier sa règle finale mi-2023.

Dans l'UE, le Conseil européen a adopté en novembre 2022 la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) qui « modernise et renforce les règles concernant les informations sociales et environnementales que les entreprises sont tenues de déclarer. »¹⁵³ Les grandes entreprises cotées en bourse, les banques et les assurances devront divulguer des informations sur les risques d'investissement liés au changement climatique et à d'autres questions de durabilité. La CSRD définit cinq domaines de reporting comprenant des informations sur le modèle commercial de l'entreprise, les politiques, les risques que l'entreprise a identifiés et comment elle compte les prendre en charge ; des recommandations similaires à celles de la TCFD.¹⁵⁴ Tout comme la règle de la SEC pour la divulgation des risques financiers liés au climat, la CSRD applique les mêmes normes de divulgation à tous les secteurs mais le périmètre du projet de règle américain est bien plus limité.¹⁵⁵ Cependant, des directives propres aux différents secteurs sont également en train d'être élaborées dans le cadre des normes européennes de reporting de durabilité (European Sustainability Reporting Standards).¹⁵⁶

Les États-Unis et l'Union européenne ne sont pas les seuls à prendre des mesures en matière de divulgation. En décembre 2022, le ministère des Finances australien a annoncé une consultation publique sur les divulgations financières liées au changement climatique.¹⁵⁷ De plus, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont récemment promulgué une loi rendant obligatoires les divulgations liées au

climat pour un sous-ensemble d'entreprises. De leur côté, Singapour et la Suisse sont également en train d'élaborer des obligations de divulgations liées au changement climatique.¹⁵⁸ L'International Organization of Securities Commissions (IOSCO) souligne également les progrès réalisés dans plusieurs juridictions, notamment Hong Kong, l'Inde, le Japon et la Nouvelle-Zélande, concernant l'incorporation des recommandations de divulgation de la TCFD dans leurs cadre juridique et réglementaire.¹⁵⁹

Si ces premières avancées sont encourageantes, elles ne sont pas assez rapides et ne permettent pas d'exiger l'ensemble des informations dont les parties prenantes ont besoin pour mener à bien la transition énergétique de la meilleure manière possible. Comme expliqué plus en détail ci-dessous, certaines problématiques clés ne sont actuellement pas prises en compte dans ces divers efforts. Il s'agit pourtant d'informations essentielles que les compagnies gazières et pétrolières devraient être obligées de divulguer.

SECTION 6 : LES INFORMATIONS ESSENTIELLES QUE LES SECTEURS GAZIER ET PÉTROLIER DOIVENT ÊTRE TENUS DE DIVULGUER

Cette section porte sur les types d'informations que les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer pour démontrer leur capacité à évaluer et à gérer efficacement les risques financiers liés au changement climatique, et ainsi gagner la confiance du public. Ce manuel décrit en quoi les informations de chaque catégorie proposée sont pertinentes pour toutes les parties prenantes et précise la manière dont les militant·e·s peuvent justifier leur divulgation auprès des investisseur·se·s et des décideur·se·s politiques.¹⁶⁰

Comme le montre ce manuel, une transparence totale passe par une augmentation du volume *et* de l'utilité des divulgations, en exigeant des informations correctement ventilées pour que les citoyen·ne·s et décideur·se·s politiques puissent évaluer les risques climatiques aux niveaux local et national.

Lorsque cela est possible, il est essentiel que ces divulgations soient obligatoires, intégrées aux exigences de reporting financier et soumises à des exigences d'assurance. Sans cela, elles ne seront pas suffisamment fiables et seront sujettes à des manipulations, ce qui peut considérablement affecter leur utilité pour les parties prenantes. Pour les pays dans lesquels il est peu probable de trouver des exigences de divulgation normalisées, ces suggestions offrent une idée du type d'informations que les entreprises devraient être en mesure de fournir et des questions que les parties prenantes devraient poser.

Recommandation 1 : Les plans de transition

Un plan de transition efficace doit décrire comment une entreprise compte adapter son modèle commercial et ses opérations dans le contexte de la transition énergétique et il « [comporte] un réel intérêt pour un grand éventail d'utilisateur·rice·s, notamment lorsqu'ils·elles cherchent à vérifier la crédibilité des engagements des sociétés en matière de changement climatique ». ¹⁶¹ La TCFD recommande que les plans de transition « décrivent les initiatives et mesures que l'entreprise mettra en œuvre pour mener à bien son plan de transition, en incluant des étapes régulières. » ¹⁶² Pour être efficaces, les plans de transition doivent également décrire les structures de gouvernance mises en place pour superviser les plans, lesquels doivent être régulièrement révisés et mis à jour. Enfin, les plans de transition doivent être alignés avec la stratégie commerciale globale de l'entreprise afin de garantir leur intégration dans l'ensemble des opérations de l'entreprise. Pour terminer, afin d'être efficaces, les plans de transition doivent être suffisamment détaillés pour « permettre aux utilisateur·rice·s d'évaluer leur crédibilité. » ¹⁶³

Comme évoqué dans le Section 4, les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer des détails précis concernant la manière dont elles prévoient d’atteindre les objectifs qu’elles se sont fixés en matière de changement climatique. En effet, ces engagements sont inutiles s’ils ne sont pas appuyés par un plan clair expliquant comment les entreprises entendent atteindre leurs objectifs et s’il n’est pas possible d’évaluer leurs progrès. Cela signifie que les plans de transition devraient comporter des objectifs quantitatifs ainsi que des indicateurs qui permettent aux parties prenantes de suivre efficacement l’avancement des entreprises dans la mise en œuvre de leur plan.

- **Pertinence pour les investisseur-se-s :** Les plans de transition sont un outil essentiel aux investisseur-se-s pour comprendre comment une entreprise se prépare à la transition énergétique et choisit d’aborder les risques climatiques. De manière générale, les entreprises dont le modèle commercial s’appuie sur la production continue des combustibles fossiles et qui sont mal préparées à la transition énergétique en cours sont peu incitées à volontairement fournir aux investisseur-se-s des informations fiables concernant leurs plans de transition.

Il est très probable que les entreprises pour lesquelles la transition comporte des risques élevés les cachent aux actionnaires si elles ne sont pas sommées de les divulguer à travers des plans de transition détaillés. Dans un rapport de 2020, le National Whistleblower Center a appliqué les méthodes d’enquêteur-riche-s professionnel-le-s en matière de fraude (analyse des incitations, des opportunités et de la rationalisation) à l’industrie des combustibles fossiles et a conclu qu’il existe un risque important de dissimulation perfide des risques liés à la transition énergétique au sein de ce secteur. Le rapport a examiné l’historique des fraudes liées aux risques climatiques dans ce secteur et a conclu qu’une surestimation des réserves et d’autres potentielles fraudes comptables méritaient l’attention des organismes réglementaires, des procureur-se-s et des lanceur-se-s d’alerte.¹⁶⁴ Ces risques soulignent le besoin urgent d’exiger des plans de transition détaillés afin que les investisseur-se-s disposent des informations nécessaires pour étudier les prises de décision des entreprises.

- **Pertinence pour les décideur-se-s politiques :** Les décideur-se-s politiques des pays producteurs doivent comprendre comment les entreprises se préparent pour la transition énergétique étant donné que leurs plans de transition influencent directement la capacité des pays à respecter leurs propres engagements et objectifs climatiques. De plus, les informations sur les plans des entreprises pour des projets gaziers et pétroliers donnés sont essentielles afin d’informer les décideur-se-s politiques de la production prévue et d’orienter la planification des besoins en énergie et la génération de potentielles recettes.

Les organismes de réglementation financière ont également un rôle clé à jouer dans la protection des investisseur-se-s, la promotion de la durabilité financière et l’alignement des marchés financiers avec les objectifs climatiques en veillant à ce que les entreprises divulguent les informations pertinentes à leurs actionnaires et au public.

Recommandation 2 : Les informations sur les réserves de gaz et de pétrole

Les réserves de gaz et de pétrole décrites dans l’Encadré 2 sont des ressources connues qui peuvent être extraites à l’avenir si elles sont jugées économiquement viables. Dans l’ensemble, les informations relatives aux réserves de gaz et de pétrole permettent aux parties prenantes d’évaluer les décisions de production au regard du budget carbone et des politiques climatiques associées. Les informations relatives aux réserves de gaz et de pétrole, y compris les émissions associées aux réserves (voir la

Recommandation 3), peuvent également être utilisées pour définir l’empreinte des émissions de carbone de projets à venir ou planifiés.

Les informations sur les réserves de gaz et de pétrole offrent un aperçu des futurs plans de production d’une entreprise ainsi que du potentiel approvisionnement en gaz et en pétrole d’un pays. En particulier, les entreprises doivent divulguer des informations sur les réserves probables et possibles ainsi que la méthodologie et le raisonnement utilisés pour la valorisation des réserves. Cela aide les parties prenantes à comparer plus efficacement les actifs liés aux réserves et à estimer le coût de l’exploration, de la valorisation et de l’extraction de différents volumes de gaz et de pétrole. Les rapports sur les réserves doivent également fournir des informations sur les flux nets de trésorerie prévus avant impôts qui pourraient être générés par différents types de réserves. Afin d’offrir aux parties prenantes les informations nécessaires pour évaluer la rentabilité de projets donnés, les entreprises doivent également divulguer les informations sur le seuil de rentabilité des projets (voir la Recommandation 6) et des analyses de la sensibilité du prix (voir la Recommandation 7) décrites ci-dessous.

- **Pertinence pour les investisseur-se-s :** Les informations sur les réserves gazières et pétrolières offrent aux investisseur-se-s une meilleure compréhension des avoirs de réserve d’une compagnie gazière et pétrolière, ce qui leur permet d’évaluer la valeur relative de ces entreprises. Étant donné que les réserves de combustibles fossiles représentent la grande majorité de la valeur des compagnies gazières et pétrolières qui opèrent en amont, les informations sur ces réserves sont cruciales pour garantir aux investisseur-se-s la disponibilité de nouvelles ressources en remplacement des gisements gaziers et pétroliers épuisés. Autrement dit, les investisseur-se-s veulent avoir la garantie que les entreprises seront en mesure de produire du gaz et du pétrole en continu, sans interruption d’approvisionnement entre la fin d’anciens projets pétroliers et la mise en œuvre de nouveaux.
- **Pertinence pour les décideur-se-s politiques :** Les informations sur les réserves de gaz et de pétrole sont essentielles aux décideur-se-s politiques pour comprendre l’approvisionnement prévu d’un pays en gaz et en pétrole, et pour orienter les engagements du pays en la matière. Les informations sur les réserves de gaz et de pétrole aident également les décideur-se-s politiques à comprendre le délai nécessaire à la mise en œuvre de projets précis, tout en offrant les données nécessaires pour estimer le potentiel de génération de recettes de réserves données. En particulier, il est important pour les décideur-se-s politiques et les citoyen-ne-s des pays producteurs de savoir si une réserve spécifique est considérée comme étant économiquement viable ou pas. En effet, de mauvaises décisions d’investissement peuvent avoir de graves répercussions pour ces pays, notamment une augmentation considérable de la dette publique. Cela est dû au fait que les projets interrompus ne génèrent pas les rendements nécessaires à couvrir les frais engagés, et ne produisent donc pas de profits imposables. Ils n’engendrent pas non plus les paiements attendus au gouvernement, qui sont généralement l’une des principales raisons pour lesquelles un gouvernement autorise la tenue de certains projets.

Recommandation 3 : Les émissions associées aux réserves

Les émissions associées aux réserves désignent la quantité d’émissions de GES qui résulterait de la production et de la combustion d’une réserve donnée. Cette information est caractérisée par un sous-ensemble d’informations au sujet des réserves gazières et pétrolières et peut être simplement calculée en multipliant les quantités de réserves par le Facteur d’émissions du CO₂ du GIEC correspondant.¹⁶⁵ Cette recommandation concorde avec les directives du Groupe énergétique de la TCFD qui

recommandent que les entreprises concernées dans les secteurs gazier, pétrolier, du charbon et de l'électrique divulguent une « répartition des réserves par type et indiquent les facteurs d'émissions associés afin d'offrir un aperçu des potentielles futures émissions. »¹⁶⁶

Les informations sur les émissions associées aux réserves offrent également un aperçu direct des données relatives aux émissions de Scope 3 dans les secteurs gazier et pétrolier, qui représentent entre 80 et 95 % des émissions de GES totales.¹⁶⁷ Surtout, les données sur les émissions associées aux réserves permettent également aux parties prenantes d'estimer l'ensemble du potentiel d'émissions futures du portefeuille de réserves d'une entreprise gazière et pétrolière, tandis que les données relatives aux émissions de Scope 3 représentent les émissions dans un délai limité.

- **Pertinence pour les investisseur-se-s :** Des projections normalisées des émissions de GES associées aux réserves offriraient d'importants indicateurs prévisionnels concernant les risques climatiques en fonction des exigences existantes en matière de divulgation des réserves.¹⁶⁸ Le processus de calcul des émissions associées aux réserves est simple. Il élimine les problèmes associés aux limites de reporting étant donné que les estimations des émissions de Scope 3 supposent habituellement de déterminer où commencent et finissent les émissions d'une entreprise. Les émissions associées aux réserves se limitent aux émissions attribuables aux réserves de gaz et de pétrole d'une entreprise au moment de la combustion.

La nature prévisionnelle des données sur les émissions associées aux réserves est un très bon indicateur des risques climatiques, et qui manque cruellement dans le secteur des services financiers. Actuellement, les investisseur-se-s évaluent les futurs risques climatiques liés aux secteurs gazier et pétrolier de manière approximative, notamment en actualisant les actifs à long terme de manière incohérente entre les objectifs d'investissement, ce qui donne lieu à des évaluations moins précises. De plus, les données relatives aux émissions associées aux réserves pourraient servir à vérifier les objectifs d'émissions des sociétés déclarantes, ainsi que les paramètres de référence de l'intensité carbone des fonds et autres produits financiers. Les analystes financiers peuvent également s'assurer que leurs taux d'actualisation reflètent les risques propres à l'augmentation ou au déclin potentiel des émissions représenté par les réserves d'une entreprise.

- **Pertinence pour les décideur-se-s politiques :** Les divulgations d'informations sur les émissions associées aux réserves sont importantes car elles permettent aux contrôleur-se-s financier-ère-s d'évaluer les risques liés à la transition des compagnies gazières et pétrolières. En effet, elles comportent d'importants indicateurs prévisionnels en matière de risques climatiques qui s'appuient sur les exigences existantes en termes de divulgation des réserves.

Les divulgations d'informations sur les émissions associées aux réserves peuvent aider les organismes de réglementation à comprendre les potentielles émissions de carbones associées aux réserves en combustibles fossiles sur lesquelles les entreprises comptent pour générer de futures recettes. Ces dernières peuvent en retour orienter le processus décisionnel des organismes de réglementation concernant les besoins en capitaux, les tests de résistance et les règles de divulgation pour le secteur. Par ailleurs, ces données peuvent éclairer les politiques réglementaires et les interventions sur le marché afin d'inciter les entreprises à effectuer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et ainsi éviter de se retrouver confrontées à des actifs délaissés. Comprendre les potentielles émissions de carbone liées à ces réserves permet aux contrôleur-se-s financier-ères de contribuer à garantir la stabilité et la

durabilité des systèmes financiers et ainsi de protéger les investisseur-se-s des risques climatiques.

Recommandation 4 : Les émissions de GES à l'échelle des projets

Comme expliqué dans l'Encadré 7, les émissions de GES des entreprises sont classées selon trois périmètres. L'intensité des émissions de GES de Scope 1, 2 et 3 varie sensiblement selon les projets, c'est pourquoi communiquer sur les émissions de GES à cette échelle permettrait aux parties prenantes d'évaluer l'intensité des émissions de chaque projet, comme expliqué dans l'Encadré 5. Les compagnies gazières et pétrolières devraient déclarer annuellement les émissions de GES de Scope 1, 2 et 3 de chaque projet, à la fois en matière d'intensité des émissions et en termes absolus.

Les données divulguées à ce niveau de granularité sont si importantes que certaines entreprises comme ExxonMobil les partagent déjà avec les décideur-se-s de l'entreprise.¹⁶⁹ En exigeant des entreprises qu'elles divulguent des données sur les émissions générées par chaque projet, les parties prenantes seraient mieux équipées pour identifier les projets à haut risque, plus susceptibles de se transformer en actifs délaissés dans le contexte de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les rapports sur les émissions de GES à l'échelle des projets sont différents des rapports sur les émissions associées aux réserves. Les premiers prennent en compte les émissions réelles tandis que les seconds concernent le potentiel d'émissions futures de réserves de gaz et de pétrole données.

Pertinence pour les investisseur-se-s : En utilisant des données sur les émissions ventilées au niveau mondial ou à celui de l'entreprise, les sociétés peuvent obscurcir l'ampleur des risques que comporte leur portefeuille d'actifs en dissimulant les projets à haut risque au milieu d'actifs moins risqués. Les données ventilées empêchent également les investisseur-se-s de voir comment les entreprises font pour répondre aux risques que présentent les émissions associées à leur portefeuille. En ayant accès aux données relatives à chaque projet, un-e investisseur-se peut déterminer si une entreprise cherche à diminuer ses émissions en vendant simplement ses actifs toxiques ou en mettant de l'ordre dans ses opérations. En ayant accès aux données relatives à chaque projet, un-e investisseur-se peut déterminer si, dans le cadre de sa stratégie commerciale, une entreprise protège sa valeur en limitant sa dépendance aux émissions. Enfin, la réglementation du carbone varie entre les pays, les États et les provinces. Divulguer les émissions de GES de chaque projet permettrait aux investisseur-se-s d'évaluer plus précisément les coûts, les risques et les opportunités lié-e-s aux réglementations du carbone. Cela donnerait lieu à des évaluations qui indiquent plus précisément comment les entreprises prennent en charge les problématiques liées au climat.

- **Pertinence pour les décideur-se-s politiques :** Les émissions de GES générées par chaque projet offrent une image plus précise du profil d'émissions d'une entreprise ainsi que des risques associés, c'est pourquoi elles sont importantes pour les législateur-ric-e-s et les contrôleur-se-s financier-ère-s qui réglementent les risques liés au climat. Cette information peut orienter les décisions réglementaires comme l'établissement d'objectifs de réduction des émissions ou la mise en place de politiques incitant les entreprises à engager une transition d'abandon des actifs à fortes émissions de carbone. Bénéficier de données sur les émissions de GES de projets données permet également aux décideur-se-s politiques de mieux comprendre les risques climatiques associés à des projets dont dépendent les citoyen-ne-s et les communautés.

Recommandation 5 : Les principales hypothèses et estimations financières

Différentes variables (appelées principales hypothèses et estimations financières) sont utilisées pour calculer les indicateurs financiers clés qui composent les perspectives financières d'une entreprise. Selon Carbon Tracker, « les questions climatiques comme le déclin de la demande de gaz et de pétrole, la transition vers des sources d'énergie renouvelables, les réglementations ayant pour objectif de limiter les émissions ou encore l'élimination des moteurs à combustion interne, peuvent directement et considérablement affecter les résultats des états financiers. »¹⁷⁰ Ces variables peuvent véritablement impacter les rapports financiers actuels car de nombreux chiffres compris dans les états financiers comprennent des estimations et des hypothèses sur l'avenir.

Les principales hypothèses et estimations que les entreprises de combustibles fossiles doivent impérativement divulguer sont les prix des matières premières utilisés dans le cadre de leur comptabilité financière, les informations concernant l'approvisionnement et la demande prévue-s, les estimations concernant la durée de vie des actifs utilisés dans les prévisions des recettes, les variables utilisées dans les tests de dépréciation et les coûts estimés utilisés pour calculer les obligations de mise au rebut d'immobilisations. Sans ces informations, il est extrêmement difficile pour les parties prenantes d'interpréter et de comparer les déclarations des concurrent-e-s ou de vérifier les hypothèses et les estimations des entreprises pour s'assurer qu'elles correspondent aux indications externes.

Si les normes comptables impliquent généralement de divulguer les principales estimations et hypothèses comptables des entreprises, notamment lorsqu'elles sont liées à des réclamations importantes, cette pratique n'est en réalité ni généralisée, ni normalisée. Une étude des états financiers de 2020 réalisée par Carbon Tracker a révélé qu'une majorité des compagnies exploitant les combustibles fossiles ne divulguaient pas les estimations et hypothèses quantitatives utilisées pour produire leurs états financiers.¹⁷¹ C'est-à-dire qu'elles ne divulguaient pas les prix des matières premières utilisés pour les évaluations d'actifs et les tests de dépréciation, ni les détails sur les coûts estimés non actualisés et d'autres hypothèses utilisées pour calculer les obligations de mise au rebut d'immobilisations.¹⁷² Lorsque les chiffres étaient fournis, certaines incohérences ont parfois été relevées entre les estimations et hypothèses mentionnées dans les discussions stratégiques des rapports de gestion et celles utilisées dans les états financiers.¹⁷³

- **Pertinence pour les investisseur-se-s :** L'imprévisibilité inhérente au cours des matières premières est aggravée par la perspective d'une transition vers des sources d'énergie à faibles émissions de carbone. C'est pourquoi cette information est essentielle pour permettre aux investisseur-se-s d'évaluer correctement la santé financière des compagnies gazières et pétrolières en s'appuyant sur les prévisions accessibles au public et sur les hypothèses des investisseur-se-s concernant la demande à long terme en combustibles fossiles.

Les entreprises de combustibles fossiles divulguent souvent volontairement ces projections auprès des investisseur-se-s comme preuve de leur rentabilité. Cependant, ces informations ne sont pas fournies de manière systématique et il n'existe pas de format normalisé pour ces divulgations. Si les entreprises ont souvent avancé que les informations relatives aux coûts sont commercialement sensibles, l'importance croissante des facteurs de viabilité des projets dans les évaluations des risques climatiques signifie que les investisseur-se-s ont un intérêt légitime prévalent à connaître ces informations.

- **Pertinence pour les décideur-se-s politiques :** Les informations sur les estimations et hypothèses financières utilisées par une entreprise dans sa planification sont également pertinentes pour les décideur-se-s politiques impliqué-e-s dans la préparation de la transition énergétique. Si les

plans d'une entreprise pour un projet futur ne sont pas alignés avec des scénarios de prix ou de demande réalistes par exemple, il peut ne pas être économiquement réalisable, ce qui signifie que qu'il ne générera pas les revenus initialement prévus. De manière plus générale, certains pays peuvent être en retard sur le secteur privé pour ce qui est d'apprécier pleinement les risques associés à leurs secteurs gazier et pétrolier nationaux. Rendre publiques les informations sur les hypothèses et estimations que les entreprises utilisent pour leur propre comptabilité peut aider les gouvernements à aligner leurs attentes sur les risques que les entreprises portent à la connaissance de leurs investisseur-se-s.

Un autre exemple : les informations concernant les obligations de mise au rebut d'immobilisations des entreprises (ainsi que les estimations et hypothèses utilisées pour les définir) sont importantes pour les décideur-se-s politiques, notamment car certains actifs devront certainement être mis hors service plus tôt qu'initialement prévu. Souvent, les sociétés ne paient pas les coûts de mise hors service des actifs gaziers et pétroliers et ce sont alors les gouvernements locaux qui doivent payer. Rien qu'aux États-Unis, des centaines de milliards de dollars seront nécessaires pour « boucher les 3,3 à 4 millions de puits terrestres actifs, non utilisés et abandonnés mais non bouchés. »¹⁷⁴

Recommandation 6 : Le seuil de rentabilité

La divulgation du seuil de rentabilité (le prix à partir duquel le projet n'est plus rentable) est essentielle pour permettre aux parties prenantes d'évaluer pleinement la rentabilité d'un projet (y compris le risque de délaissement d'actifs au sein du portefeuille d'actifs d'une société) et de déterminer la compatibilité du projet avec des voies de transition alignées sur l'Accord de Paris et d'autres scénarios.

- **Pertinence pour les investisseur-se-s :** Les compagnies gazières et pétrolières divulguent souvent volontairement auprès des investisseur-se-s des projections à long terme du coût moyen de matières premières nécessaire pour que des projets donnés génèrent des rendements financiers positifs, et cette information peut être disponible auprès de sources tierces, souvent à un prix. Cependant, ces informations ne sont pas fournies de manière systématique et il n'existe pas de format normalisé pour ces divulgations. Étant donné l'imprévisibilité inhérente au cours des matières premières, normaliser la divulgation de cette information pour tous les producteurs gaziers et pétroliers permettrait à tou-te-s les investisseur-se-s de réaliser des estimations fondées quant à la santé financière des compagnies gazières et pétrolières. De même, normaliser la divulgation du seuil de rentabilité des projets améliorerait la transparence et permettrait aux investisseur-se-s de comparer les risques et rendements financiers associés à différents investissements dans les combustibles fossiles.
- **Pertinence pour les décideur-se-s politiques :** Le seuil de rentabilité d'un projet est une information importante pour les décideur-se-s politiques et les organismes de réglementation financière car elle offre un aperçu des risques financiers associés aux investissements dans les combustibles fossiles. Ces données peuvent orienter les décisions en matière d'investissement et de réglementation, et ainsi promouvoir une meilleure transparence et une meilleure redevabilité dans le secteur des combustibles fossiles.

Connaitre le seuil de rentabilité d'un projet donné permet aux décideur-se-s politiques et aux organismes de régulation d'évaluer l'impact potentiel des fluctuations du cours des matières premières sur la santé financière des entreprises de combustibles fossiles et le système financier de manière plus générale. Étant donné que la baisse de la demande en combustibles fossiles

affectera le cours des matières premières, un cours du pétrole qui permettrait aujourd'hui à un projet d'être rentable pourrait, s'il a lieu plus en amont de la transition énergétique, ne pas permettre d'atteindre le seuil de rentabilité de ce même projet. Les informations sur le seuil de rentabilité d'un projet peuvent également éclairer la décision d'apporter un soutien financier à des projets s'appuyant sur les combustibles fossiles ou d'imposer des mesures réglementaires afin de limiter les émissions et de promouvoir des alternatives à faibles émissions de carbone. De plus, pour les projets dans lesquels le gouvernement a une participation en capital ou dans lesquels une entreprise publique est impliquée, connaître leur seuil de rentabilité peut aider les décideur-se-s politiques à mieux comprendre si les fonds publics sont menacés.¹⁷⁵

Recommandation 7 : L'analyse de la sensibilité du prix

La sensibilité du prix est le degré auquel le prix d'un produit affecte les comportements d'achat des consommateurs. Il s'agit globalement de la manière dont la demande évolue en fonction du coût des produits. Les entreprises doivent être tenues de divulguer une analyse de la sensibilité du prix afin d'illustrer comment l'évaluation des réserves d'une entreprise varierait dans d'autres scénarios de prix. En supposant que l'entreprise divulgue également des informations sur les prix et les hypothèses sur lesquelles sont basées les estimations de réserves, une analyse de la sensibilité du prix aiderait l'ensemble des parties prenantes à évaluer la faisabilité de la valorisation de réserves spécifiques et leur offrirait également une meilleure idée de l'analyse de futurs prix selon l'entreprise.

Dans le cadre de la règle Modernization of Oil and Gas Reporting Rule de la SEC, la divulgation d'analyses sur la sensibilité du prix des réserves de gaz et de pétrole est actuellement optionnelle pour les entreprises américaines cotées en bourse¹⁷⁶. Cependant, elle devrait être obligatoire pour toutes les entreprises et exigée dans d'autres juridictions. Les exigences de divulgation sectorielles proposées pour les secteurs gazier et minier dans le cadre de l'exposé-sondage des Informations à fournir en lien avec les changements climatiques de l'ISSB comprennent également une analyse de la sensibilité du prix.¹⁷⁷

- **Pertinence pour les investisseur-se-s :** Les analyses de la sensibilité du prix offrent au marché des projections actualisées sur la sensibilité des réserves de gaz et de pétrole à un vaste éventail de scénarios en matière d'approvisionnement et de demande. Les investisseur-se-s peuvent utiliser ces informations pour mieux comprendre si une valorisation des ressources serait une option rentable au regard des différents scénarios de prix. Cette information peut également servir à identifier quels actifs gaziers et pétroliers sont menacés d'un potentiel délaissement à l'avenir.
- **Pertinence pour les décideur-se-s politiques :** Les analyses de la sensibilité du prix sont importantes pour les organismes de régulation financière et les banques centrales car elles peuvent les aider à surveiller et à gérer les risques qui pèsent sur le système financier. En sachant comment les évolutions de prix peuvent affecter la faisabilité de certains projets, les organismes de réglementation peuvent élaborer des politiques permettant de limiter les risques associés à la fluctuation des prix.

CONCLUSION

Le monde est actuellement en train d'opérer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone afin de répondre à la menace du changement climatique. Cette transition implique un déclin maîtrisé de la production de gaz et de pétrole qui aura d'importantes conséquences économiques, sociales et environnementales. Pour soutenir cette transition, des divulgations exhaustives sont nécessaires, notamment de la part des secteurs gazier et pétrolier, afin d'éclairer la prise de décisions, de protéger les investisseur-se-s et de promouvoir une communication transparente entre les

gouvernements, les parties prenantes du secteur et les communautés qui dépendent des combustibles fossiles.

Prendre des décisions éclairées suppose de disposer de détails précis concernant les plans de transition des entreprises, d'informations sur leurs réserves de gaz et de pétrole mais aussi sur leurs émissions de GES. Les décideur-se-s politiques ont besoin de ces informations pour élaborer des politiques et des réglementations qui permettent un déclin maîtrisé de la production de gaz et de pétrole, tandis que les investisseur-se-s ont besoin d'informations détaillées sur les risques climatiques afin d'évaluer les risques financiers associés à la transition énergétique. Les communautés ont également besoin de ces données pour savoir quels seront les potentiels impacts de la production gazière et pétrolière sur leur santé et sur l'environnement.

Dans le cadre de la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone, nous assisterons à une baisse de la demande en pétrole et en gaz ainsi qu'à une diminution de la valeur financière des actifs gaziers et pétroliers. Ce déclin de la valeur aura d'importantes conséquences financières sur les secteurs du gaz et du pétrole, ainsi que sur l'ensemble des investisseur-se-s qui détiennent des actifs gaziers et pétroliers. C'est pourquoi il est crucial que les compagnies gazières et pétrolières divulguent les risques financiers associés au déclin de la production pour protéger les intérêts des investisseur-se-s. Cette divulgation doit comporter des informations concernant les potentiels impacts qu'auront les politiques climatiques, l'évolution des habitudes des consommateur-riche-s et les avancées technologiques sur la valeur des actifs gaziers et pétroliers.

Une communication transparente entre les gouvernements, les parties prenantes du secteur et les communautés touchées est essentielle pour mener à bien la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette communication doit inclure des rapports réguliers sur l'avancement de la transition ainsi que des informations concernant ses potentiels impacts sur les différentes parties prenantes. Les gouvernements doivent également dialoguer avec les parties prenantes du secteur et les communautés concernées afin d'élaborer des politiques et des réglementations qui favorisent une transition juste et équitable. Cette communication est essentielle pour gagner leur confiance et garantir une transition inclusive et participative.

Plusieurs initiatives existent actuellement pour normaliser la manière dont les sociétés déclarent les risques financiers liés au changement climatique, y compris des efforts visant à produire des orientations sectorielles destinées aux compagnies gazières et pétrolières. Cela représente une opportunité importante pour toutes les parties prenantes de l'industrie extractive. Avec le bon niveau de ventilation, la plupart de ces données peuvent servir à éclairer le dialogue multipartite et l'élaboration de politiques au niveau national. Mais de grands défis subsistent. Les rapports de durabilité ont tendance à avoir une portée mondiale et à comporter des chiffres ventilés à l'échelle mondiale qui sont difficiles à appliquer aux débats politiques nationaux. De plus, peu d'entreprises abordent avec les parties prenantes les risques climatiques auxquelles elles sont confrontées afin de leur garantir une prise de décisions avisée, alignée avec les besoins des communautés les plus touchées et qui répond à l'urgence de la crise climatique. Il sera essentiel de relever ces défis de front afin de veiller à ce que les investisseur-se-s ne soient pas les seul-e-s à bénéficier de ces initiatives.

Pour mener au mieux le déclin de la production de gaz et de pétrole et promouvoir une transition énergétique fluide, des divulgations complètes sur les risques climatiques encourus dans les secteurs gazier et pétrolier sont nécessaires. En effet, étant donné leur rôle prépondérant dans le réchauffement planétaire et les risques financiers liés au changement climatique auxquels ces secteurs sont confrontés,

ces divulgations permettront d'éclairer la prise de décisions, de protéger les investisseur·se·s et de promouvoir une communication transparente entre les gouvernements, les parties prenantes du secteur et les communautés impactées par l'extraction. En fournissant les informations recommandées dans ce manuel, nous pouvons garantir une transition efficace et éclairée vers une économie à faibles émissions de carbone grâce à une planification minutieuse et à une large implication des parties prenantes.

REMERCIEMENTS

Ce manuel a été rédigé et publié par la directrice de PCQVP États-Unis, Carly Oboth, avec un grand soutien de la part de Carolyn House, chercheuse associée de PCQVP États-Unis, pour les recherches et l'édition. Les autres personnes ayant contribué à l'écriture de ce manuel sont : Michelle Harrison et Chris Ewell, *EarthRights International* ; Tim Hirschel-Burns, Aubrey Menard, et Daniel Mulé, *Oxfam* ; Eren Can Ileri, *The Sunrise Project* ; John Kostyack, *Kostyack Strategies* ; et Laura Peterson, *Union of Concerned Scientists*.

Nous souhaitons également remercier nos collaborateur·rice·s qui ont révisé les versions préliminaires de ce manuel et fait de précieux commentaires : Joe Bardwell, *Secrétariat de Publiez Ce Que Vous Payez* ; Paul Bugala, *Othello Advisors* ; Claudia Campero, *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles* ; Mike Coffin, *Carbon Tracker* ; Stephen Greenslade, *ARO Working Group* ; Michelle Harrison et Chris Ewell, *EarthRights International* ; Tim Hirschel-Burns, Aubrey Menard et Daniel Mulé, *Oxfam* ; Eren Can Ileri et Kathleen Brophy, *The Sunrise Project* ; Joe Kraus, *The ONE Campaign* ; John Kostyack, *Kostyack Strategies* ; Jessica Obeid, *Middle East Institute* ; Laura Peterson, *Union of Concerned Scientists* ; Rob Pitman, *Natural Resource Governance Institute* ; Vladimir Proaño et Tracey Cameron, *Ceres* ; et Simon Taylor, *Global Witness*.

Notre travail a été inspiré par et s'appuie fortement sur une fiche d'informations rédigée en juillet 2022 par Rob Pitman, *Natural Resource Governance Institute* ; Kathleen Brophy, *The Sunrise Project* ; et John Kostyack, *Kostyack Strategies* ; avec une importante contribution de la part de Paul Bugala, *Othello Advisors* ; Jeremy Fisher, *Sierra Club* ; et Rob Schuwerk, *Carbon Tracker*.

REMARQUE : Les contributions à ce manuel ne constituent pas un soutien explicite de la part des organismes.

À PROPOS DE PCQVP ÉTATS-UNIS

Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) est une coalition mondiale de la société civile composée de plus de 1 000 organisations à travers plus de 70 pays. La coalition américaine (PCQVP États-Unis) a été fondée en 2004 et se compose de 40 organisations environnementales, confessionnelles, de transparence financière, de justice fiscale, de lutte contre la corruption, de lutte contre la pauvreté et de défense des droits humains représentant plus de cinq millions de collèges à travers les États-Unis. Les membres de PCQVP États-Unis plaident depuis près de vingt ans en faveur d'une plus grande transparence financière et d'une bonne gouvernance dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, et bénéficient d'une expérience spécifique avec l'action réglementaire de la SEC sur la transparence des paiements.

Depuis près de deux décennies, PCQVP États-Unis rassemble un grand nombre d'expert·e·s afin de faire avancer des réformes qui améliorent la transparence du secteur extractif. En dénonçant et en décourageant les ententes pétrolières corrompues, en défendant et en plaidant pour la divulgation des paiements versés aux gouvernements, en exigeant la transparence des contrats extractifs et en plaidant pour la publication des risques financiers liés au changement climatique, PCQVP États-Unis s'affirme

comme un leader en matière de promotion de la bonne gouvernance des industries extractives et lutte pour obtenir une réelle redevabilité.

Le manuel *Publiez Vos Plans* a essentiellement été rédigé pour exploiter l'expertise collective de la coalition PCQVP États-Unis et ainsi éclairer les militant·e·s quant aux risques financiers liés au changement climatique qui pèsent sur les secteurs gazier et pétrolier. Ce manuel explique pourquoi de meilleures divulgations sont essentielles pour limiter le réchauffement planétaire et garantir une transition maîtrisée.

¹ IPCC, "Climate Change 2023," Rapport de synthèse du sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6), résumé à l'intention des décideurs, 2023, p. 8-9, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>

² En 2022, de grands médias comme le New York Times ont couvert la fuite d'e-mails saisis dans le cadre d'enquêtes parlementaires en cours sur l'industrie gazière et pétrolière. Il a été révélé que des communications internes ont porté atteinte à de prétendues actions climatiques au sein de grandes entreprises gazières et pétrolières, dont Exxon, Shell et Chevron. Voir par exemple Gabbatiss, Josh, "Oil Majors 'Not Walking the Talk' on Climate Action, Study Confirms," *Carbon Brief*, 16 février 2022, <https://www.carbonbrief.org/oil-majors-not-walking-the-talk-on-climate-action-study-confirms/>; voir aussi Tabuchi, Hiroko, "Oil Executives Privately Contradicted Public Statements on Climate, Files Show," *The New York Times*, 14 septembre 2022, <https://www.nytimes.com/2022/09/14/climate/oil-industry-documents-disinformation.html>; voir aussi Hernandez, Joe, "Accusations of 'greenwashing' by Big Oil Companies Are Well-Founded, a New Study Finds." *NPR*, 16 février 2022, <https://www.npr.org/2022/02/16/1081119920/greenwashing-oil-companies>

³ Gabbatiss, Josh, "Oil Majors 'Not Walking the Talk' on Climate Action, Study Confirms," *Carbon Brief*, 16 février 2022, <https://www.carbonbrief.org/oil-majors-not-walking-the-talk-on-climate-action-study-confirms/>

⁴ Carbon Tracker, "Still Flying Blind: The Absence of Climate Risk in Financial Reporting," 6 octobre 2022, p. 9, <https://carbontracker.org/reports/still-flying-blind-the-absence-of-climate-risk-in-financial-reporting/>

⁵ Carbon Tracker, "Absolute Impact 2022: Why Oil and Gas Companies need Credible Plans to meet Climate Targets," Analyst Note, mai 2022 p. 12, <https://carbontracker.org/reports/absolute-impact-2022/>

⁶ Tout au long de ce manuel, toute référence aux secteurs gazier et pétrolier, sauf précision contraire, concerne les opérations en amont des compagnies gazières et pétrolières étant donné que la production de gaz et de pétrole est plus étroitement liée à l'augmentation de la température planétaire.

⁷ Dans le contexte de ce manuel, sauf précision contraire, les risques climatiques désignent les risques financiers associés au changement climatique. Ces risques sont les coûts financiers associés aux impacts physiques du changement climatique, le délaissement d'actifs et le fait d'induire les investisseur·se·s, les décideur·se·s politiques et la société civile en erreur.

⁸ IEA, "Global Energy Crisis – Topics," <https://www.iea.org/topics/global-energy-crisis>

⁹ Birol, Dr. Fatih, "Where things stand in the global energy crisis one year on," *IEA*, February 23, 2023, <https://www.iea.org/commentaries/where-things-stand-in-the-global-energy-crisis-one-year-on>

¹⁰ Mcfarlane, Sarah, and Mark John. "Analysis: When It Comes to Oil, the Global Economy Is Still Hooked." *Reuters*, March 25, 2022, <https://www.reuters.com/business/energy/when-it-comes-oil-global-economy-is-still-hooked-2022-03-25/>

¹¹ Carbon Tracker, "Beyond Petrostates: The burning need to cut oil independence in the energy transition," February 11, 2021, p. 6, <https://carbontracker.org/reports/petrostates-energy-transition-report/>

¹² *Id.* à la p. 36.

¹³ Voir par exemple Carbon Tracker, "Still Flying Blind : The Absence of Climate Risk in Financial Reporting," 6 octobre 2022, p. 9, <https://carbontracker.org/reports/still-flying-blind-the-absence-of-climate-risk-in-financial-reporting/>

¹⁴ Ces recommandations ont été formulées par le groupe de travail sur les risques climatiques gaziers et pétroliers de PCQVP États-Unis, composé de membres de Carbon Tracker, de The Sunrise Project, du Natural Resource Governance Institute, d'Oxfam America, du Sierra Club, de l'Union of Concerned Scientists, d'EarthRights International et de divers·es expert·e·s indépendant·e·s.

¹⁵ "Human activities, principally through emissions of greenhouse gases, have unequivocally caused global warming, with global surface temperature reaching 1.1°C above 1850–1900 in 2011–2020." IPCC, "Climate Change 2023," Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report (AR6), Summary for Policymakers, 2023, pg. 4, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>

¹⁶ UNFCCC, "The Paris Agreement," <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement>

-
- ¹⁷ Levin, Kelly, "Half a Degree and a World Apart: The Difference in Climate Impacts between 1.5°C and 2°C of Warming," World Resources Institute, October 7, 2018, <https://www.wri.org/insights/half-degree-and-world-apart-difference-climate-impacts-between-15c-and-2c-warming>
- ¹⁸ IPCC, "Climate Change 2023," Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report (AR6), Summary for Policymakers, 2023, pg. 28, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>
- ¹⁹ Hausfather, Zeke, "Analysis: What the new IPCC report says about when world may pass 1.5°C and 2°C," October 8, 2021, <https://www.carbonbrief.org/analysis-what-the-new-ipcc-report-says-about-when-world-may-pass-1-5c-and-2c/>
- ²⁰ IPCC, "Climate Change 2023," Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report (AR6), Summary for Policymakers, 2023, pg. 10, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>
- ²¹ Global Carbon Project, "Global Carbon Budget 2022," 11 novembre 2022, https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/22/files/GCP_CarbonBudget_2022.pdf
- ²² US EPA, "Overview of Greenhouse Gases," <https://www.epa.gov/ghgemissions/overview-greenhouse-gases>
- ²³ La combustion des combustibles fossiles pour les besoins énergétiques représente 74 % des émissions totales des États-Unis et 92 % des émissions totales de CO₂ anthropique du pays. US EIA, "Energy and the environment explained: Where greenhouse gases come from," <https://www.eia.gov/energyexplained/energy-and-the-environment/where-greenhouse-gases-come-from.php>; voir aussi Ekwurzel, B., J. Boneham, et al., "The rise in global atmospheric CO₂, surface temperature, and sea level from emissions traced to major carbon producers," *Climatic Change* 144, 7 septembre 2017, p. 579-590, <https://doi.org/10.1007/s10584-017-1978-0>
- ²⁴ Raval, Anjali, "New BP boss Bernard Looney pledges net zero carbon emissions by 2050", *Financial Times*, 12 février 2020, <https://www.ft.com/content/e1ee8ab4-4d89-11ea-95a0-43d18ec715f5>
- ²⁵ Franta, Benjamin, "What Big Oil knew about climate change in 1959," *Greenbiz*, November 3, 2021, <https://www.greenbiz.com/article/what-big-oil-knew-about-climate-change-1959>
- ²⁶ Hittle, Ann-Louise, Massimo Di Odoardo, et al., "Reversal of fortune: Oil and gas prices in a 2-degree world," *Wood Mackenzie*, April 2021, pg. 12, <https://www.woodmac.com/horizons/reversal-of-fortune-oil-and-gas-prices-in-a-2-degree-world/>
- ²⁷ Moody's, "Ready or Not? Sector Performance in a Zero-Carbon World," *Moody's on Climate*, November 8, 2021, pg. 4, https://www.moody.com/sites/products/ProductAttachments/Moodys_ReadyOrNot.pdf
- ²⁸ *Id.* à la p. 7
- ²⁹ Eaton, Collin et Sarah McFarlane, "2020 was one of the worst-ever years for oil write-downs," *Wall Street Journal*, 27 décembre 2020, <https://www.wsj.com/articles/2020-was-one-of-the-worst-ever-years-for-oil-write-downs-11609077600>
- ³⁰ IEA, "Electricity Market Report 2023," 2023, p. 21, <https://iea.blob.core.windows.net/assets/255e9cba-da84-4681-8c1f-458ca1a3d9ca/ElectricityMarketReport2023.pdf>
- ³¹ IEA, "Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector," mai 2021, p. 18, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>
- ³² IEA, "Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector," mai 2021, p. 18, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>; voir aussi Hittle, Ann-Louise, Massimo Di Odoardo, et al., "Reversal of fortune: Oil and gas prices in a 2-degree world," *Wood Mackenzie*, April 2021, pg. 12, <https://www.woodmac.com/horizons/reversal-of-fortune-oil-and-gas-prices-in-a-2-degree-world/>; voir aussi Rystad Energy, "Slowing down as electric vehicles accelerate, oil demand set to peak at 101.6 million bpd in 2026," 21 avril 2021, <https://www.rystadenergy.com/newsevents/news/press-releases/slowing-down-as-electric-vehicles-accelerate-oil-demand-set-to-peak-at-101p6-million-bpd-in-2026/>
- ³³ PWC, "The world in 2050: The long view: how will the global economic order change by 2050?" février 2017, p. 21, <https://www.pwc.com/gx/en/world-2050/assets/pwc-the-world-in-2050-full-report-feb-2017.pdf>
- ³⁴ De 1965 à 2020, un coefficient de détermination de 92 % a été constaté entre le PIB mondial (en USD actuels) et la demande en pétrole en million de barils par jour. Voir par exemple BP, "Statistical Review of World Energy 2021," juillet 2021, p. 4, <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/statistical-review/bp-stats-review-2021-full-report.pdf>
- ³⁵ IEA, "World Energy Outlook 2022," novembre 2022, p. 30, <https://iea.blob.core.windows.net/assets/830fe099-5530-48f2-a7c1-11f35d510983/WorldEnergyOutlook2022.pdf>
- ³⁶ BP, "Oil demand falls over the outlook as use in road transportation declines," 30 janvier 2023, <https://www.bp.com/en/global/corporate/energy-economics/energy-outlook/oil.html>

-
- ³⁷ Nagle, Peter, “The Oil market Outlook: Lasting Scars from the Pandemic,” *World Bank Data Blog*, 27 octobre 2020, <https://blogs.worldbank.org/opendata/oil-market-outlook-lasting-scars-pandemic>; voir aussi Lewis, Mark, “Big Oil: Staring down the barrel of an uncertain future, BNP Paribas Investors Corner,” 16 juin 2020, <https://investors-corner.bnpparibas-am.com/investing/big-oil-staring-down-the-barrel-of-an-uncertain-future/>
- ³⁸ IEA, “World Energy Outlook 2022,” novembre 2022, p. 233, <https://iea.blob.core.windows.net/assets/830fe099-5530-48f2-a7c1-11f35d510983/WorldEnergyOutlook2022.pdf>
- ³⁹ Bousso, Ron, “Big Oil Doubles Profits in Blockbuster 2022,” *Reuters*, 8 février, 2023, <https://www.reuters.com/business/energy/big-oil-doubles-profits-blockbuster-2022-2023-02-08/>.
- ⁴⁰ IEA, “Oil Market Report – January 2023,” janvier 2023, p. 6, <https://www.iea.org/reports/oil-market-report-january-2023>.
- ⁴¹ IEA, “An Updated Roadmap to Net Zero Emissions by 2050,” <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2022/an-updated-roadmap-to-net-zero-emissions-by-2050>
- ⁴² Zeniewski, Peter, Gergely Molnar, and Paul Hughes, “Europe’s energy crisis: What factors drove the record fall in natural gas demand in 2022?”, *IEA*, <https://www.iea.org/commentaries/europe-s-energy-crisis-what-factors-drove-the-record-fall-in-natural-gas-demand-in-2022>
- ⁴³ Kaiser, Mark J., and Yunke Yu, “Oil and gas company valuation, reserves, and production,” *Oil & Gas Journal*, February 1, 2012, <https://www.ogj.com/home/article/17293855/part-1-oil-and-gas-company-valuation-reserves-and-production>
- ⁴⁴ Yergin, Daniel, Ph.D, and Elena Pravettoni, “Do investments in oil and gas constitute systemic risk?” *IHS Markit*, October 26, 2016, <https://ihsmarkit.com/research-analysis/do-investments-in-oil-and-gas-constitute-systemic-risk.html>
- ⁴⁵ Society of Petroleum Engineers, “Glossary of Terms Used in Petroleum Reserves/Resources Definitions,” <https://www.spe.org/en/industry/terms-used-petroleum-reserves-resource-definitions/>
- ⁴⁶ *Id.*
- ⁴⁷ *Id.*
- ⁴⁸ Arnott, Rob, “Oil and Gas Reserves: Communication with the Financial Sector,” *Chatham House*, octobre 2004, <https://www.oxfordenergy.org/wpcms/wp-content/uploads/2011/03/SP18OilandGasReservesCommunicationwiththeFinancialSector-RArnott-2004.pdf>
- ⁴⁹ Amadeo, Kimberly, “What Affects Oil Prices?” *The Balance*, 9 mai 2022, <https://www.thebalancemoney.com/how-are-oil-prices-determined-3305650>
- ⁵⁰ Registre mondial des combustibles fossiles, <https://fossilfuelregistry.org/>
- ⁵¹ Ceres, “Lifting the Veil: Investor Expectations for Paris-Aligned Financial Reporting at Oil and Gas Companies,” 17 juin 2021, p. 5, <https://www.ceres.org/resources/reports/lifting-veil-investor-expectations-paris-aligned-financial-reporting-oil-and-gas>
- ⁵² Schay, Alexander and Paul Bugala, “A Demanding Change: Oil & Gas in 2050,” *WK Associates*, March 22, 2022, p. 24-29, <https://www.sec.gov/comments/s7-10-22/s71022-20129438-295567.pdf>
- ⁵³ Atanasova, Christina, “Stranded Fossil Fuel Reserves and Firm Value,” *National Bureau of Economic Research*, novembre 2019. https://www.nber.org/system/files/working_papers/w26497/revisions/w26497.rev0.pdf
- ⁵⁴ IPCC, “Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change,” Contribution of Working Group III to Fifth Assessment Report (AR5), Annex II: Metrics and Methodology, p. 1296, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ipcc_wg3_ar5_annex-ii.pdf
- ⁵⁵ Schay, Alexander and Paul Bugala, “A Demanding Change: Oil & Gas in 2050,” *WK Associates*, March 22, 2022, p. 24-29, <https://www.sec.gov/comments/s7-10-22/s71022-20129438-295567.pdf>
- ⁵⁶ Global Witness, “IPCC clarion call puts spotlight on fossil fuel industry’s hypocrisy,” 12 avril 2022, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/fossil-gas/ipcc-clarion-call-puts-spotlight-on-fossil-fuel-industrys-hypocrisy>
- ⁵⁷ UNEP, “Emissions Gap Report 2022,” 27 octobre 2022, p. xvi, <https://www.unep.org/resources/emissions-gap-report-2022>
- ⁵⁸ *Id.*
- ⁵⁹ Schay, Alexander and Paul Bugala, “A Demanding Change: Oil & Gas in 2050,” *WK Associates*, March 22, 2022, p. 24-29, <https://www.sec.gov/comments/s7-10-22/s71022-20129438-295567.pdf>
- ⁶⁰ S&P Global, “S&P Oil & Gas Exploration & Production Select Industry Index,” <https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/equity/sp-oil-gas-exploration-production-select-industry-index/#overview>
- ⁶¹ Schay, Alexander and Paul Bugala, “A Demanding Change: Oil & Gas in 2050,” *WK Associates*, March 22, 2022, p. 24-29, <https://www.sec.gov/comments/s7-10-22/s71022-20129438-295567.pdf>
- ⁶² *Id.*

-
- ⁶³ Reed, Stanley, "BP, in a Reversal, Says It Will Produce More Oil and Gas," *The New York Times*, 7 février 2023, <https://www.nytimes.com/2023/02/07/business/bp-oil-gas-profits.html>
- ⁶⁴ Hiltzik, Michael, "Column: Big oil companies are already renegeing on their global warming promises," *Los Angeles Times*, 9 février 2023, <https://www.latimes.com/business/story/2023-02-09/the-big-oil-companies-are-already-renegeing-on-their-global-warming-goals>
- ⁶⁵ Payne, Amanda, "ARO (Asset Retirement Obligation) Example for Oil and Gas Industry," *Material Accounting*, 11 novembre 2021, <https://materialaccounting.com/article/asset-retirement-obligation-aro-accounting-example-oil-and-gas/>
- ⁶⁶ *Id.*
- ⁶⁷ En 2020, les compagnies gazières et pétrolières nord-américaines et européennes ont déclaré au total 145 milliards de dollars, soit grossièrement 10 pour cent de la valeur du marché totale collective des entreprises, uniquement dans le premier trimestre de 2020 en raison de l'incertitude de l'avenir. Eaton, Collin and Sarah McFarlane, "2020 Was One of the Worst-Ever Years for Oil Write-Downs," *Wall Street Journal*, 27 décembre 2020, <https://www.wsj.com/articles/2020-was-one-of-the-worst-ever-years-for-oil-write-downs-11609077600>
- ⁶⁸ Ross, Samantha, "The Role of Accounting and Auditing in Addressing Climate Change," *Center for American Progress*, 1er mars 2021, p. 11, https://americanprogress.org/wp-content/uploads/2021/02/AccountingAssurance-report.pdf?_ga=2.81267604.2082020652.1646253388-519521499.1646253387
- ⁶⁹ Carbon Tracker, "It's Closing Time: The Huge Bill to Abandon Oilfields Comes Early," 18 juin 2020, p. 8, <https://carbontracker.org/reports/its-closing-time/>
- ⁷⁰ Carbon Tracker, "Billion Dollar Orphans: Why Millions of Oil and Gas Wells Could Become Wards of the State," 1er octobre 2020, p. 10, <https://carbontracker.org/reports/billion-dollar-orphans/>
- ⁷¹ Carbon Tracker, "It's Closing Time: The Huge Bill to Abandon Oilfields Comes Early," 18 juin 2020, p. 6, <https://carbontracker.org/reports/its-closing-time/>
- ⁷² Payne, Amanda, "ARO (Asset Retirement Obligation) Example for Oil and Gas Industry," *Material Accounting*, 11 novembre 2021, <https://materialaccounting.com/article/asset-retirement-obligation-aro-accounting-example-oil-and-gas/>
- ⁷³ *Id.*
- ⁷⁴ Corporate Finance Institute, "Asset Retirement Obligation," 27 décembre 2022, <https://corporatefinanceinstitute.com/resources/accounting/asset-retirement-obligation-aro/>
- ⁷⁵ Carbon Tracker, "It's Closing Time: The Huge Bill to Abandon Oilfields Comes Early," 18 juin 2020, p. 37, <https://carbontracker.org/reports/its-closing-time/>
- ⁷⁶ LaPorte CPAs & Business Advisors, "A refresher on asset retirement obligations," 31 mars 2016, <https://laporte.com/knowledgecenter/energy/a-refresher-on-asset-retirement-obligations>
- ⁷⁷ Carbon Tracker, "It's Closing Time: The Huge Bill to Abandon Oilfields Comes Early," 18 juin 2020, p. 37, <https://carbontracker.org/reports/its-closing-time/>
- ⁷⁸ As You Sow, "Kinder Morgan Inc: Report Climate Impacts on Asset Retirement Obligations," 2 décembre 2022, <https://www.asyousow.org/resolutions/2022/12/2-kinder-morgan-report-climate-impacts-asset-retirement-obligations>
- ⁷⁹ Rogers, Greg, "Accounting for climate change: from scenario analysis to fraud in three easy steps," *Responsible Investor*, 25 octobre 2019, <https://www.responsible-investor.com/gr-af/>
- ⁸⁰ Finance Watch, "A Safer Transition for Fossil Banking: Quantifying capital needed to reflect transition risk," 3 octobre 2022, p. 9, <https://www.finance-watch.org/publication/a-safer-transition-for-fossil-banking/>
- ⁸¹ Gallo, Amy, "A Refresher on Internal Rate of Return," *Harvard Business Review*, 17 mars 2016, <https://hbr.org/2016/03/a-refresher-on-internal-rate-of-return>
- ⁸² Carbon Tracker, "Exchanges carrying 3 times more carbon reserves than can be burned under Paris," 23 juin 2022, <https://carbontracker.org/stock-exchanges-carrying-3-times-more-reserves-than-can-be-burned-under-paris/>
- ⁸³ Society of Petroleum Engineers, "Glossary of Terms Used in Petroleum Reserves/Resources Definitions," <https://www.spe.org/en/industry/terms-used-petroleum-reserves-resource-definitions/>
- ⁸⁴ Carbon Tracker, "Reporting for a secure climate: A model disclosure for upstream oil and gas," 3 mai 2019, p. 9, <https://carbontracker.org/reports/reporting-for-a-secure-climate-a-model-disclosure-for-upstream-oil-and-gas/>
- ⁸⁵ EITI, "Project-level reporting Guidance note 29 - Requirement 4.7," janvier 2020, p. 3 https://eiti.org/sites/default/files/2022-01/en_eiti_gn_4.7.pdf

-
- ⁸⁶ Bien que la SEC américaine ait à l'origine utilisé cette même définition pour sa règle sur les efforts de transparence de 2016, elle a ensuite adopté une autre définition qui est sans précédent dans l'industrie et qui s'appuie sur la principale juridiction politique infranationale du projet comme principale caractéristique de définition. SEC, "Release No. 34-90679; File No. S7-24-19 Disclosure of Payments by Resource Extraction Issuers," Final Rule, 16 mars 2021, p. 17-18, <https://www.sec.gov/rules/final/2020/34-90679.pdf>. Cela fait de la SEC un cas isolé. Cette définition, qui n'est utilisée nulle part ailleurs, va même à l'encontre de la manière dont les autres réglementations de la SEC définissent les projets, et elle a été largement condamnée comme étant illogique, inapplicable et incompatible avec les normes de l'industrie et le consensus international. Voir par exemple Brophy, Kathleen, PWYP-US Comment to the SEC RE: Fichier numéro S7-24-19 – Proposed Rule 13q-1 to implement Section 1504 of the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act," 16 mars 2020, p. 11-12, <https://www.sec.gov/comments/s7-24-19/s72419-6961610-212816.pdf>
- ⁸⁷ Brophy, Kathleen, PWYP-US Comment to the SEC RE: Fichier numéro S7-24-19 – Proposed Rule 13q-1 to implement Section 1504 of the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act," March 16, 2020, p. 1-2, 11-12, <https://www.sec.gov/comments/s7-24-19/s72419-6961610-212816.pdf>
- ⁸⁸ Semieniuk, Gregor, Philip B. Holden, Jean-Francois, et al., « les actifs délaissés de combustibles fossiles se traduisent par d'importantes pertes pour les investisseur-se-s dans les économies avancées. » *Natural Climate Change*, 26 mai 2022, p. 1, <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01356-y>
- ⁸⁹ Statista, "Global GDP 1985-2027," <https://www.statista.com/statistics/268750/global-gross-domestic-product-gdp/>
- ⁹⁰ Semieniuk, Gregor, Philip B. Holden, Jean-Francois, et al., « les actifs délaissés de combustibles fossiles se traduisent par d'importantes pertes pour les investisseur-se-s dans les économies avancées. » *Natural Climate Change*, 26 mai 2022, p. 3, <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01356-y>
- ⁹¹ *Id.*
- ⁹² *Id.* à la p. 3-4
- ⁹³ *Id.* à la p. 1
- ⁹⁴ Erickson, P., M. Lazarus, et K. Tempest, "Carbon lock-in from fossil fuel supply infrastructure." *Stockholm Environment Institute*, "1er janvier 2015, p. 1, <http://www.jstor.org/stable/resrep02768>
- ⁹⁵ Saha, Devashree, Ginette Walls, David Waskow et Leah Lazer. "Just Transitions in the Oil and Gas Sector," janvier 2023. <https://publications.wri.org/r390a1301>
- ⁹⁶ Auth, Katie, Jacob Kincer et Mark Thurbur, "Untangling 'Stranded Assets' and 'Carbon Lock-In,'" *Energy For Growth Hub*, 17 août 2022, <https://www.energyforgrowth.org/memo/untangling-stranded-assets-and-carbon-lock-in/>
- ⁹⁷ De Silva, Sanjali "Congressional Report Reveals Fossil Fuel Deception," *Union of Concerned Scientists*, 9 décembre, 2022, <https://www.ucsusa.org/about/news/congressional-report-reveals-fossil-fuel-deception>
- ⁹⁸ Rajgopal, Shivaram, "The Need For Climate Risk Disclosures: A Case Study Of Physical Risk Of Two REITS, EQR And ARE," *Forbes*, 24 mars 2023, <https://www.forbes.com/sites/shivaramrajgopal/2023/03/22/the-need-for-climate-risk-disclosures-a-case-study-of-physical-risk-of-two-reits-eqr-and-are/>
- ⁹⁹ Bullard, Nathaniel, "Clean Energy, Fossil Fuel Investment Tied for First Time in 2022," *Bloomberg*, 26 janvier 2023 <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-01-26/clean-energy-fossil-fuel-investment-tied-for-first-time-in-2022#xj4y7vzkg>; voir aussi Shine, Ian, "Spending on Low-Carbon Energy Technology Is on the Brink of Overtaking Fossil Fuels. These 4 Charts Tell the Full Story," *World Economic Forum*, 20 février 2023, <https://www.weforum.org/agenda/2023/02/low-carbon-investment-record-2022/>
- ¹⁰⁰ SEC, "The Enhancement and Standardization of Climate-Related Disclosures for Investors," Proposed Rule, 11 avril 2022, p. 21, <https://www.federalregister.gov/documents/2022/04/11/2022-06342/the-enhancement-and-standardization-of-climate-related-disclosures-for-investors>
- ¹⁰¹ *Id.*
- ¹⁰² Carbon Tracker, "Still Flying Blind: The Absence of Climate Risk in Financial Reporting," 6 octobre 2022, p. 6, <https://carbontracker.org/reports/still-flying-blind-the-absence-of-climate-risk-in-financial-reporting/>
- ¹⁰³ *Id.*
- ¹⁰⁴ Hernandez, Joe, "Accusations of 'greenwashing' by Big Oil Companies Are Well-Founded, a New Study Finds," *NPR*, 16 février 2022, <https://www.npr.org/2022/02/16/1081119920/greenwashing-oil-companies>
- ¹⁰⁵ Gurgel, Angelo, "Carbon Offsets," *MIT Climate Portal*, <https://climate.mit.edu/explainers/carbon-offsets>
- ¹⁰⁶ Guide sur les compensations carbone, "What Is a Carbon Offset?," <https://www.offsetguide.org/understanding-carbon-offsets/what-is-a-carbon-offset/>

¹⁰⁷ Rathi, Akshat, Natasha White, et Demetrios Pogkas Green, “Big Companies Claim ‘Carbon Neutrality’ Using Junk Carbon Offsets,” *Bloomberg*, 21 novembre 2022, <https://www.bloomberg.com/graphics/2022-carbon-offsets-renewable-energy/>

¹⁰⁸ *Id.*

¹⁰⁹ Greenfield, Patrick, “Revealed: More than 90% of Rainforest Carbon Offsets by Biggest Certifier Are Worthless, Analysis Shows,” *The Guardian*, 18 janvier 2023, <https://www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoe>

¹¹⁰ Morgan, Jennifer, “Greenpeace: Why Carbon Offsetting Doesn’t Cut It,” *World Economic Forum*, Sustainable Development Impact Summit, 22 septembre 2021, <https://www.weforum.org/agenda/2021/09/greenpeace-international-carbon-offsetting-net-zero-pledges-climate-change-action/>

¹¹¹ Sen, Aditi, et Nafkote Dabi., “Tightening the Net: Net Zero Climate Targets – Implications for Land and Food Equity,” Oxfam, 3 août 2021, p. 7, <https://doi.org/10.21201/2021.7796>

¹¹² *Id.*

¹¹³ UNFCCC, “Nationally Determined Contributions (NDCs),” <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs>

¹¹⁴ UNEP-CCC, “Increased Transparency and Documentation of Private Sector Contributions to NDCs,” <https://unepccc.org/project/nexus/>

¹¹⁵ Voir par exemple Oil Change International, “Big Oil Reality Check: Updated Assessment of Oil and Gas Company Climate Plans,” 24 mai 2022, <https://priceofoil.org/2022/05/24/big-oil-reality-check-2022/>

¹¹⁶ TCFD, “Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans,” octobre 2021, p. 39, https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-Metrics_Targets_Guidance-1.pdf

¹¹⁷ Carbon Tracker, “Absolute Impact 2022: Why Oil and Gas Companies need Credible Plans to meet Climate Targets,” Analyst Note, mai 2022 p. 2, <https://carbontracker.org/reports/absolute-impact-2022/>

¹¹⁸ Shell, “Shell Energy Transition Strategy,” 2021, https://www.shell.com/energy-and-innovation/the-energy-future/shell-energy-transitionstrategy/jcr_content/root/main/section_1679944581/simple/promo/links/item0.stream/1651509559757/7c3d5b317351891d2383b3e9f1e511997e516639/shell-energy-transition-strategy-2021.pdf; voir aussi BP, “Net Zero: From Ambition to Action,” mars 2022, <https://www.bp.com/en/global/corporate/news-and-insights/press-releases/bernard-looney-announces-new-ambition-for-bp.html>; voir aussi ENI, “Eni’s strategy on climate change,” 22 décembre 2021, <https://www.eni.com/en-IT/low-carbon/strategy-climate-change.html>; voir aussi Equinor, “2021 Sustainability Report,” 18 mars 2022, <https://www.equinor.com/news/20220318-annual-sustainability-reports-2021>; voir aussi Repsol, “Net Zero Emissions by 2050: Path Towards Decarbonization,” <https://www.repsol.com/en/sustainability/climate-change/net-zero-emissions-2050/index.cshtml>; voir aussi TotalEnergies, “Getting to Net Zero,” septembre 2020, <https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2020-10/total-climate-report-2020.pdf>

¹¹⁹ Voir par exemple Oil Change International, “Big Oil Reality Check: Updated Assessment of Oil and Gas Company Climate Plans,” 24 mai 2022, p. 16-23, <https://priceofoil.org/2022/05/24/big-oil-reality-check-2022/>

¹²⁰ Wood Mackenzie, “Few oil and gas companies commit to Scope 3 net zero emissions as significant challenges remain,” 28 octobre 2022, <https://www.woodmac.com/press-releases/few-oil-and-gas-companies-commit-to-scope-3-net-zero-emissions-as-significant-challenges-remain/>

¹²¹ Greenpeace, “Bilan Carbone de TotalEnergies: Le Compte N’Y est pas,” novembre 2022, https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2022/11/Rapport-Greenpeace_Bilan-carbone-Total_VDEF.pdf

¹²² GHG Protocol, “The GHG Protocol for Project Accounting,” https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/ghg_project_accounting.pdf

¹²³ GHG Protocol, “Greenhouse Gas Protocol,” <https://ghgprotocol.org/>

¹²⁴ World Business Council for Sustainable Development, et World Resources Institute, “*The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard*,” Édition révisée 2004r, <https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/ghg-protocol-revised.pdf>

¹²⁵ Wood Mackenzie, “Few oil and gas companies commit to Scope 3 net zero emissions as significant challenges remain,” 28 octobre 2022, <https://www.woodmac.com/press-releases/few-oil-and-gas-companies-commit-to-scope-3-net-zero-emissions-as-significant-challenges-remain/>

¹²⁶ Carbon Tracker utilise les technologies de réduction des émissions pour aborder le captage, l’utilisation et le stockage du carbone, ainsi que les technologies d’émissions négatives. Carbon Tracker, “Absolute Impact 2022: Why Oil and Gas Companies

need Credible Plans to meet Climate Targets,” Analyst Note, mai 2022 p. 5, <https://carbontracker.org/reports/absolute-impact-2022/>

¹²⁷ Exemples dans l’annexe A. Cushing, Ben, David Arkush, Alex Martin, et John Kostyack, Letter to the SEC Re: Offsets Disclosures in Climate Risk Disclosure Rule, 10 février 2022, p. 6-7, <https://www.sec.gov/comments/climate-disclosure/cl12-20115318-267372.pdf>

¹²⁸ Carbon Tracker, “Absolute Impact 2022: Why Oil and Gas Companies need Credible Plans to meet Climate Targets,” Analyst Note, mai 2022 p. 11, <https://carbontracker.org/reports/absolute-impact-2022/>

¹²⁹ Sen, Aditi, et Nafkote Dabi, “Tightening the Net: Net Zero Climate Targets – Implications for Land and Food Equity,” *Oxfam*, 3 août 2021, p 7, <https://doi.org/10.21201/2021.7796>

¹³⁰ Freitas Netto, Sebastião Vieira de, Marcos Felipe Falcão Sobral, Ana Regina Bezerra Ribeiro, et Gleibson Robert da Luz Soares, “Concepts and Forms of Greenwashing: A Systematic Review.” *Environmental Sciences Europe* 32, no. 1, 11 février 2020, p. 19, <https://doi.org/10.1186/s12302-020-0300-3>

¹³¹ Collins, Shawn et Lisa M. Northrup, “The Legal Risks of Greenwashing Are Real,” *Bloomberg Law*, 25 juillet 2022, <https://news.bloomberglaw.com/environment-and-energy/the-legal-risks-of-greenwashing-are-real>

¹³² Degot, Charlotte, Rich Hitchinson, Sylvain Duranton, Mike Lyons, et Hamid Maher, “Use AI to Measure Emissions— Exhaustively, Accurately, and Frequently,” *Boston Consulting Group*, 13 octobre 2021, <https://www.bcg.com/publications/2021/measuring-emissions-accurately>

¹³³ Freitas Netto, Sebastião Vieira de, Marcos Felipe Falcão Sobral, Ana Regina Bezerra Ribeiro et Gleibson Robert da Luz Soares. “Concepts and Forms of Greenwashing: A Systematic Review.” *Environmental Sciences Europe* 32, no. 1, 11 février 2020, p. 19, <https://doi.org/10.1186/s12302-020-0300-3>

¹³⁴ “COP27: ‘Zero Tolerance for Greenwashing’, Guterres Says as New Report Cracks down on Empty Net zero Pledges,” *UN News*, 8 novembre 2022, <https://news.un.org/en/story/2022/11/1130317>

¹³⁵ Global Witness, “Historic profits for Shell whilst ordinary Brits suffer,” 2 février 2023, <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/historic-profits-shell-whilst-ordinary-brits-suffer/>

¹³⁶ TCFD, “About,” <https://www.fsb-tcdf.org/about/>

¹³⁷ Whitaker, James, Libby Reynolds, et al., “TCFD Recommendations: An Update on Climate Disclosures,” *Eye on ESG*, 22 septembre 2021, <https://www.eyonesg.com/2021/09/tcdf-recommendations-an-update-on-climate-disclosures/>; voir aussi la liste des lettres d’investisseur-se-s qui encourage la divulgation par les entreprises d’informations concernant les risques financiers liés au changement climatique, conformément avec la TCFD à la SEC, “The Enhancement and Standardization of Climate-Related Disclosures for Investors,” Proposed Rule, 11 avril 2022, p. 25-26, <https://www.federalregister.gov/documents/2022/04/11/2022-06342/the-enhancement-and-standardization-of-climate-related-disclosures-for-investors> <https://www.sec.gov/rules/proposed/2022/33-11042.pdf>

¹³⁸ TCFD, “About,” <https://www.fsb-tcdf.org/about/>

¹³⁹ TCFD, “TCFD Recommendations,” <https://www.fsb-tcdf.org/recommendations/>

¹⁴⁰ Greenhouse Gas Protocol, “About Us,” <https://ghgprotocol.org/about-us>

¹⁴¹ GHG Protocol, “Companies and Organizations,” <https://ghgprotocol.org/companies-and-organizations>

¹⁴² ITIE, <https://eiti.org/>

¹⁴³ L’IFRS est utilisée dans plus de 160 pays, dont certains effectuent quelques modifications. IFRS, “Analysing the use of IFRS Accounting Standards,” <https://www.ifrs.org/use-around-the-world/use-of-ifrs-standards-by-jurisdiction/#analysis-of-use-of-ifrs-accounting-standards-around-the-world>

¹⁴⁴ IFRS, “Effects of climate related matters on financial statements,” novembre 2020, p.1, <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/supporting-implementation/documents/effects-of-climate-related-matters-on-financial-statements.pdf>

¹⁴⁵ FASB, “Intersection of Environmental, Social, and Governance Matters with Financial Accounting Standards,” Document de formation à destination du personnel du FASB, 19 mars 2021, p. 3, https://www.fasb.org/page/ShowPdf?path=FASB_Staff_ESG_Educational_Paper_FINAL.pdf&title=FASB%20Staff%20Educationa%20Paper-Intersection%20of%20Environmental

¹⁴⁶ IFRS, “IFRS Foundation Trustees announce strategic direction and further steps based on feedback to sustainability reporting consultation,” 8 mars 2021, <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2021/03/trustees-announce-strategic-direction-based-on-feedback-to-sustainability-reporting-consultation/>

¹⁴⁷ *Id.*

-
- ¹⁴⁸ IFRS, “Exposure Draft IFRS Sustainability Disclosure Standard,” [Draft] IFRS S2 Climate-related Disclosures Appendix B Industry-based disclosure requirements, Volume B11 – Oil & Gas-Exploration & Production,” mars 2022, p. 90-92, <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/climate-related-disclosures/industry/issb-exposure-draft-2022-2-b11-oil-and-gas-exploration-and-production.pdf>
- ¹⁴⁹ SEC, “The Enhancement and Standardization of Climate-Related Disclosures for Investors,” Proposed Rule, 11 avril 2022, <https://www.federalregister.gov/documents/2022/04/11/2022-06342/the-enhancement-and-standardization-of-climate-related-disclosures-for-investors> <https://www.sec.gov/rules/proposed/2022/33-11042.pdf>
- ¹⁵⁰ *Id.* à la p. 34
- ¹⁵¹ *Id.* à la p. 40
- ¹⁵² SEC, “Comments for The Enhancement and Standardization of Climate-Related Disclosures for Investors,” <https://www.sec.gov/comments/s7-10-22/s71022.htm>
- ¹⁵³ European Commission, “Corporate sustainability reporting,” https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en
- ¹⁵⁴ CDP, “Q&A: Corporate Sustainability Reporting Directive: Comment from CDP Europe on what the CSRD means for companies,” mai 2021, p. 3, https://cdn.cdp.net/cdp-production/cms/policy_briefings/documents/000/005/787/original/02_CSRD_Corporate_Q_A_External_Final.pdf?1623133188
- ¹⁵⁵ Lashitew, Addisu, “The coming of age of sustainability disclosure: How do rules differ between the US and the EU?” 6 juin 2022, <https://www.brookings.edu/blog/future-development/2022/06/06/the-coming-of-age-of-sustainability-disclosure-how-do-rules-differ-between-the-us-and-the-eu/>
- ¹⁵⁶ European Commission, “Corporate sustainability reporting,” https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en
- ¹⁵⁷ Ministère des Finances australien “Climate-related financial disclosure,” Document de consultation, décembre 2022, https://treasury.gov.au/sites/default/files/2022-12/c2022-314397_0.pdf
- ¹⁵⁸ IOSCO, “Report on Sustainability-related Issuer Disclosures,” Rapport final, juin 2021, p. 2, <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD678.pdf>
- ¹⁵⁹ *Id.*
- ¹⁶⁰ Dans ce contexte, « décideur-se-s politiques » désigne les législateur-ric-e-s, les organismes de réglementation et les autres décisionnaires en position de pouvoir.
- ¹⁶¹ TCFD, “Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans, octobre 2021, p. 39-40, https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-Metrics_Targets_Guidance-1.pdf
- ¹⁶² *Id.* à la p. 41
- ¹⁶³ *Id.*
- ¹⁶⁴ National Whistleblower Center, “Exposing a Ticking Time Bomb: How Fossil Fuel Industry Fraud Is Setting Us Up for a Financial Implosion—and What Whistleblowers Can Do About It,” juillet 2020, <https://www.whistleblowers.org/wp-content/uploads/2020/07/NWC-Climate-Risk-Disclosure-Report.pdf>
- ¹⁶⁵ Cette méthodologie est recommandée par l’Agence américaine de protection de l’environnement et l’association mondiale de l’industrie pétrolière et gazière pour l’amélioration des performances environnementales et sociales IPIECA et forme la base des divulgations des émissions de Scope 3 d’Exxon. Voir EPA, “Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories,” <https://www.epa.gov/sites/production/files/2020-04/documents/ghg-emission-factors-hub.pdf>; voir aussi IPIECA, “Estimating petroleum industry value chain (Scope 3) greenhouse gas emissions,” Aperçu des méthodologies, <https://www.ipieca.org/resources/good-practice/estimating-petroleum-industry-value-chain-scope-3-greenhouse-gas-emissions-overview-of-methodologies/>; voir aussi ExxonMobil, “Advancing Climate Solutions Progress Report 2023,” 2023, p. 92, <https://corporate.exxonmobil.com/-/media/global/files/advancing-climate-solutions-progress-report/2023/2023-advancing-climate-solutions-progress-report.pdf>
- ¹⁶⁶ TCFD, “Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, juin 2017, p. 55, <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2020/10/FINAL-TCFD-Annex-Amended-121517.pdf>
- ¹⁶⁷ Wood Mackenzie, “Few oil and gas companies commit to Scope 3 net zero emissions as significant challenges remain,” 28 octobre 2022, <https://www.woodmac.com/press-releases/few-oil-and-gas-companies-commit-to-scope-3-net-zero-emissions-as-significant-challenges-remain/>

¹⁶⁸ Voir les analyses de matérialité des émissions associées aux réserves. Schay, Alexander and Paul Bugala, “A Demanding Change: Oil & Gas in 2050,” *WK Associates*, March 22, 2022, p. 24-29, <https://www.sec.gov/comments/s7-10-22/s71022-20129438-295567.pdf>

¹⁶⁹ Matthews, Christopher M. et Emily Glazer, “Exxon Debates Abandoning Some of Its Biggest Oil and Gas Projects,” *Wall Street Journal*, 20 octobre 2021, <https://www.wsj.com/articles/exxon-debates-abandoning-some-of-its-biggest-oil-and-gas-projects-11634739779>

¹⁷⁰ Carbon Tracker et PRI, “Flying Blind: The glaring absence of climate risks in financial reporting,” 16 septembre 2021, p. 2, <https://carbontracker.org/reports/flying-blind-the-glaring-absence-of-climate-risks-in-financial-reporting/>

¹⁷¹ Carbon Tracker, “Still Flying Blind: The Absence of Climate Risk in Financial Reporting,” 6 octobre 2022, p. 6, <https://carbontracker.org/reports/still-flying-blind-the-absence-of-climate-risk-in-financial-reporting/>

¹⁷² *Id.* à la p. 16

¹⁷³ *Id.* à la p. 34

¹⁷⁴ Carbon Tracker, “It’s Closing Time: The Huge Bill to Abandon Oilfields Comes Early,” 18 juin 2020, p. 13, <https://carbontracker.org/reports/its-closing-time/>

¹⁷⁵ NRGI, “Risky Bet: National Oil Companies in the Energy Transition,” février 2021, p. 7 - 11, <https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/risky-bet-national-oil-companies-in-the-energy-transition.pdf>

¹⁷⁶ SEC, “Modernization of Oil and Gas Reporting,” Final Rule, Release Nos. 33-8995; 34-59192; to be codified at 17 CFR parts 210, 211, 229, and 249, 31 décembre 2008, p. 66, <https://www.sec.gov/rules/final/2008/33-8995.pdf>

¹⁷⁷ IFRS, “Exposure Draft IFRS Sustainability Disclosure Standard,” [Draft] IFRS S2 Climate-related Disclosures Appendix B Industry-based disclosure requirements, Volume B11 – Oil & Gas-Exploration & Production,” mars 2022, p. 103-105, <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/climate-related-disclosures/industry/issb-exposure-draft-2022-2-b11-oil-and-gas-exploration-and-production.pdf>